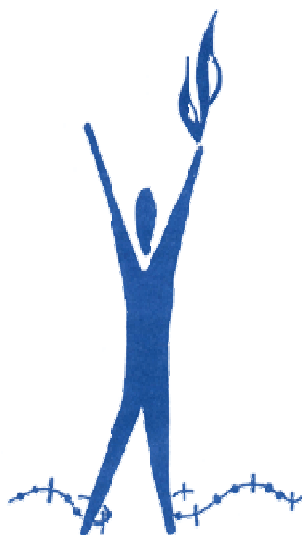


**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin mensuel n°6 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme (LBDH) « ITEKA »*

*septembre 2016*



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 à août 2016, au moins 317 cas de disparitions forcées sont parvenues à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0 .INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>9</i>
<i>I.1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE .....</i>	<i>9</i>
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>14</i>
<i>I.3.DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</i>	<i>16</i>
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>20</i>
<i>I.5. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE.....</i>	<i>43</i>
<i>I.6.DROIT A L'EDUCATION.....</i>	<i>45</i>
<i>I.7. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>45</i>
<i>I.8.DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE.....</i>	<i>47</i>
<i>II.DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>48</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DES CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>48</i>
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>49</i>
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES.....</i>	<i>54</i>
<i>III. DES PHENOMENES RECURRENENTS.....</i>	<i>59</i>
<i>IV.DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX VIOLES.....</i>	<i>60</i>
<i>V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>61</i>

**SIGLES ET ABREVIATIONS**

**APC** : Agent de Police Chef

**API** : Appui à la Protection des Institutions

**APRODH** : Association pour la Protection des Droits Humains et des Prévenus

**BRARUDI** : Brasseries et Limonaderies du Burundi

**BSR** : Bureau Spécial de Roulage

**CDS** : Centre de Santé

**CNARED** : Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de Droit

**CNDD-FDD**: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

**CNDI** : Commission Nationale de Dialogue inter-Burundais

**CNI** : Carte Nationale d'Identité

**CNIDH** : Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

**CPI** : Cour Pénale Internationale

**CPP** : Code de Procédure Pénale

**DDH** : Défenseur des Droits de l'Homme

**DPE** : Direction Provinciale de l'Enseignement

**EAC** : East African Community

**ECOFO**:Ecole Fondamentale

**FAB**: Forces Armées du Burundi

**FDN**: Force de Défense Nationale

**FNL** : Front National de Libération

**FRODEBU** : Front pour la Démocratie au Burundi

**INSS** : Institut National de Sécurité Sociale

**IPA** : Institut Pédagogique Appliqué

**ISCAM** : Institut Supérieur des Cadres Militaires

**LCVG** : Lésions Corporelles Volontaires Graves

**MP** : *Ministère Public*

**MSD** : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

**NIF** : *Numéro d'Identification fiscale*

**ODH** : *Observateur des Droits de l'Homme*

**ONU** : *Organisation des Nations Unies*

**OPC** : *Officier de Police Chef*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**PAFE** : *Police des Aairs, des Frontières et des Etrangers*

**PBA** : *Participation à des Bandes Armées*

**PJ** : *Police Judiciaire*

**PM** : *Police Militaire*

**PNB** : *Police Nationale du Burundi*

**PSI** : *Police de Sécurité Intérieure*

**PV** : *Procès-Verbal*

**RDC** : *République Démocratique du Congo*

**RN** : *Route Nationale*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**SOSUMO** : *Société Sucrière du Moso*

**TGI** : *Tribunal de Grande Instance*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**UMLK** : *Université Martin Luther King*

**UPD** : *Union pour la Paix et le Développement*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin mensuel sur la situation des droits de l'Homme est le 6<sup>ème</sup> produit par la Ligue Iteka après avoir lancé un bulletin hebdomadaire d'information, le 22 mars 2016. Il est ainsi un condensé des informations parues dans les bulletins hebdomadaires de chaque mois. Ce rythme permet à la Ligue Iteka de dégager mensuellement les grandes tendances qui se dessinent par rapport aux violations des droits de l'Homme, de mettre en exergue les violations majeures, d'alerter à temps sur les graves violations des droits humains et sur la dégradation de l'état sécuritaire dans le pays. Des recommandations sont adressées aux différents acteurs susceptibles de changer la situation problématique des droits de l'Homme qui sévit dans le pays.

Ce 6<sup>ème</sup> rapport mensuel revient sur les faits de violations des droits de l'Homme parus dans les bulletins ITEKA N'IJAMBO du n°22 au 26, couvrant la période du 29 août au 02 Octobre 2016.

Sur le plan de la situation des droits humains, les grandes tendances observées sont les suivantes : au moins 44 cas d'allégations de violations et de violations du droit à la vie, au moins 41 cas de tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants, au moins 13 cas de disparitions forcées, au moins 28 cas de personnes blessées au cours des attaques armées, au moins 5 cas de violences basées sur le genre et au moins 518 personnes ont été victimes d'arrestations et détentions arbitraires.

Des militaires et policiers issus des anciens FAB continuent à faire objet de séquestration, d'arrestations arbitraires, de tortures et d'assassinats. La mort de l'adjudant Eddy-Claude Nyongera, suite aux tortures dont il a été victime dans les enceintes des bureaux du SNR en Mairie de Bujumbura a marqué cette période du rapport. Au moins 18 autres militaires et policiers ont été arrêtés, torturés et emprisonnés au moment où d'autres sont portés disparus.

Le rapport revient sur le phénomène inquiétant des cadavres dans des rivières ou jetés dans différents endroits et qui sont enterrés à la sauvette par l'administration publique sans qu'aucune lumière n'est faite ni pour l'identification des victimes, ni pour en connaître les auteurs et les mobiles derrière ces crimes. Pour cette période, au moins 12 cadavres ont été répertoriés par la ligue Iteka.

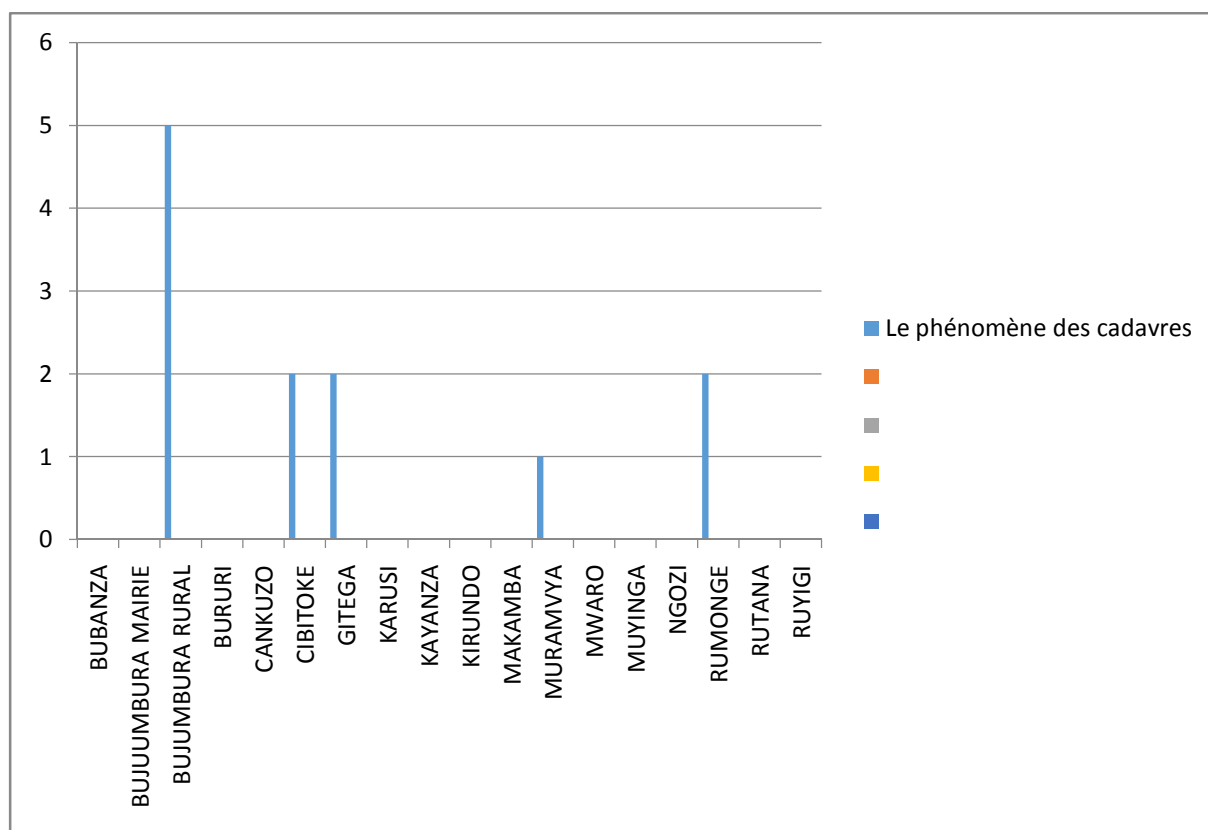
Il évoque aussi le phénomène des attaques armées perpétrées sur des ménages qui emportent des vies humaines dans des endroits où la police et l'armée sont très actives. Le silence de l'administration et de la police sur l'issue des enquêtes font planer le doute sur les auteurs.

Ce bulletin mensuel du mois de septembre 2016 dénonce les violations du droit à une justice équitable et fustige la dégradation de la sécurité alimentaire et sanitaire comme des conséquences directes de la crise politico-sécuritaire liée au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Il aborde aussi la situation du droit à l'éducation à la veille de la rentrée scolaire qui a commencé à la fin de ce mois de septembre 2016 avec d'énormes défis d'un nouveau système ECOFO non bien pensé.

**Figure 1: TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES AU BURUNDI AU MOIS DE SEPTEMBRE 2016.**

EXCELEXCEL	P.TUEES	P.BLESSEES	P. DISPARUES	P.TORTUREES	P.ARRETEES
BUBANZA	3	1	0	0	0
BUJUMBURA MAIRIE	2	10	11	13	107
BUJUMBURA RURAL	5	0	1	6	11
BURURI	3	0	0	0	25
CANKUZO	0	0	0	3	17
CIBITOKÉ	3	2	0	0	7
GITEGA	5	9	0	1	187
KARUSI	2	0	0	0	0
KAYANZA	4	1	0	2	14
KIRUNDO	5	2	0	2	44
MAKAMBA	0	0	0	5	7
MURAMVYA	1	0	0	0	0
MWARO	2	0	0	1	2
MUYINGA	5	2	0	1	10
NGOZI	0	0	0	6	28
RUMONGE	2	0	1	1	7
RUTANA	0	0	0	0	36
RUYIGI	2	1	0	0	16
TOTAUX	44	28	13	41	518



*Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés successivement en provinces Cibitoke, Kirundo et Muyinga. La province de Cibitoke vient en tête avec 8 personnes tuées dont des cadavres ont été repêchés dans la rivière Rusizi, ce qui ne signifie pas que les victimes sont originaires de cette province. La rivière Rusizi a été l'un des endroits choisis où des corps des personnes lâchement assassinées, pour la plupart des opposants politiques, ont été jetés. Elle peut donc avoir charrié des corps des personnes tuées ailleurs mais amenés pour y être jetés.*

*Suite à son emplacement géographique sur la frontière avec la République rwandaise, la province de Kirundo est une province qui connaît une surveillance et une répression accrue contre les présumés opposants du pouvoir du Président Nkurunziza. Des arrestations et des crimes sont monnaie courante dans la province.*

*Le tableau et le graphique montrent des effectifs inquiétants des cas d'enlèvements et/ ou d'arrestations dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura rural, Gitega, Ngozi et Kirundo. La Mairie de Bujumbura vient en tête avec au moins 14 cas de personnes enlevés et portées disparues. C'est la province du pays qui constitue la cible privilégiée de la répression choisie comme un mode de gouvernance par le Président Pierre Nkurunziza après des tentatives de contestations de son troisième mandat en violation de la constitution et de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation.*

*Les effectifs d'arrestations arbitraires ont été élevés en province Gitega par des rafles opérés en Mairie de Bujumbura et dans cette même province. Des citoyens, victimes de rafle en Mairie de Bujumbura, ont été conduits dans les cachots de police de la province qui étaient considérés comme des lieux de transit avant que les victimes soient contraintes de retourner chez eux dans différentes provinces du pays.*

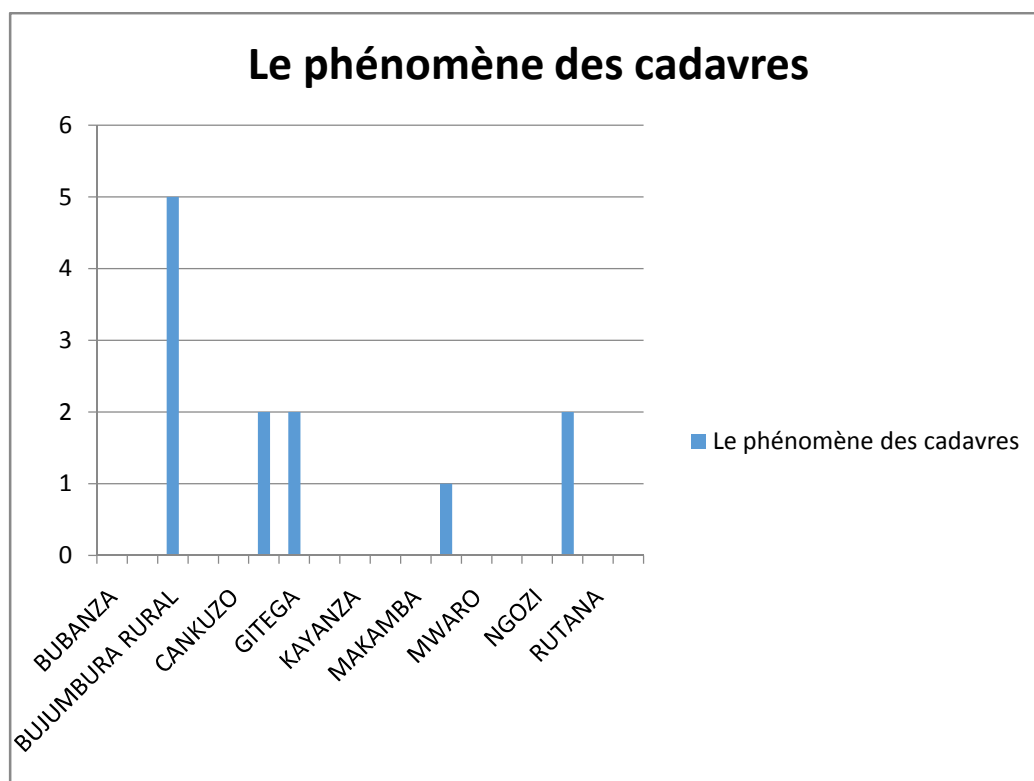
*La prison centrale de la province de Gitega est devenue l'un des provinces privilégiées par le pouvoir du troisième mandat contesté, où des militaires et policiers arrêtés sont transférés. Une vingtaine de militaires et policiers confondus accusés de vouloir organiser un coup d'Etat y ont par exemple été transférés depuis le 22 septembre 2016.*

*L'autre province qui compte plusieurs cas d'arrestations illégales et disparitions forcées est la province de Ngozi. Province natale du Président Pierre Nkurunziza, la surveillance et l'oppression y sont aussi accrues. Son emplacement frontalier avec la province de Kirundo accentue les violations massives des droits de l'Homme. Les victimes d'arrestations arbitraires en province Kirundo sont transférées soit dans la prison de Ngozi soit dans d'autres lieux de détention dans cette même province. Il a été aussi dénoncé que des disparitions forcées sont acheminées dans le palais du Président Pierre Nkurunziza en commune Mwumba.*

**Figure II : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LE PHENOMENE DE CADAVRES AU MOIS DE DECEMBRE 2016**

<b>PROVINCE</b>	<b>Le phénomène des cadavres</b>
BUBANZA	0
BUJUUMBURA MAIRIE	0
BUJUMBURA RURAL	5
BURURI	0
CANKUZO	0
CIBITOKÉ	2
GITEGA	2
KARUSI	0
KAYANZA	0
KIRUNDO	0
MAKAMBA	0
MURAMVYA	1
MWARO	0
MUYINGA	0
NGOZI	0
RUMONGE	2
RUTANA	0
RUYIGI	0
Total	12





*Le tableau et le graphique montrent des effectifs très élevés des cadavres en province de Cibitoke. Les cadavres sont retrouvés dans la rivière Rusizi qui charrue d'ailleurs depuis la crise créée par le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, une multitude de cadavres, le plus souvent ligotés.*

## **I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME**

### **I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE**

Au cours du mois couvert par ce rapport, les informations recueillies par la Ligue Itekadans ses différents bulletins hebdomadaires montrent qu'il y a eu des allégations de violations et de violations du droit à la vie.

#### **Des cas Illustratifs :**

##### **Deux personnes tuées en commune Gatara, province de Kayanza**

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2016, vers 2 heures du matin, deux veilleurs nommés Sinamuhama et Kanyegezi ont été tués poignardés sur la colline et zone Ngoro, commune Gatara, en province Kayanza. Selon des sources sur place, des hommes armés soupçonnés être des policiers et des Imbonerakure tentaient de se ravitailler en volant dans des boutiques et ménages. Les deux victimes ont crié pour alerter la population des environs de la localité et ont été fusillées. Elles ont rendu l'âme sur le champ. Les auteurs de ce crime n'ont pas été appréhendés. La police n'a fait par après que constater le double crime sans aucune autre forme d'enquête.

### **Deux personnes tuées et deux autres blessées en commune Mutaho, province Gitega**

En date du 28 septembre 2016, aux environs de 20 heures 30 minutes, une personne a été tuée et deux autres blessées sur le champ lors d'une attaque menée par une dizaine de présumés voleurs armés sur un bistrot d'un certain Adolphe Hakizimana situé tout proche du marché de la commune Mutaho, province Gitega. Des sources sur place soupçonnent que ce crime a été commis par des jeunes Imbonerakure en complicité avec certains policiers. Un cadavre d'une deuxième personne tuée nommée Mabuno, natif de cette même colline, a été retrouvé nu près d'un cimetière non loin du lieu attaqué. Des rumeurs disant que la victime avait été tuée par le groupe de voleurs ont circulé. Ces derniers auraient tué cette personne qui avait été blessée lors de l'incident car ils avaient peur d'être dévoilés, selon ces mêmes sources. Des téléphones portables et une somme d'argent non évaluée ont été volés. Beaucoup de balles ont été tirées et une grenade a été lancée blessant à la jambe Adolphe, le propriétaire du bistrot et son épouse qui était sur le lieu.

### **Une personne assassinée en commune Ntega, province Kirundo**

En date du 9 septembre 2016 vers 19 heures, le nommé François Kabagoye, 65 ans, colline Gisitwe, zone Ntega a été assassiné. Deux présumés auteurs ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Il s'agit de Jacques Manirakiza et Déo Bugaru.

### **Un jeune adolescent assassiné en commune Buhiga, province Karusi**

Un enfant portant le nom de Nduwimana, âgé de 13 ans, est mort poignardé sur la colline Gasenyi, commune Buhiga, province Karusi. Selon des sources administratives et policières, l'enfant a été tué par son oncle du nom de Relégué Nimpagaritse qui voulait s'accaparer des terres familiales dont le jeune enfant devrait hériter. D'après cette même source, l'enfant a été tué dans une petite brousse à proximité de son domicile. Interpellé, le présumé auteur a reconnu les faits, selon la police et l'administrateur communal. Il a été incarcéré au cachot de police en commune Buhiga. Une autre source indépendante fustige le fait que la police et l'administration publique burundaise se précipitent chaque fois de coller le caractère foncier aux différents crimes odieux qui se commettent ces derniers jours au Burundi. Elle demande plutôt une enquête plus fouillée pour identifier les véritables auteurs et le mobile du crime.

### **Une personne retrouvée morte en commune Gisozi, province Mwaro**

Dans la matinée du 22 septembre 2016, le corps sans vie de Jean Claude Nshimirimana, âgé de 28 ans, a été retrouvé dans sa maison sise sur la colline Kiyange, zone Nyakararo en commune de Gisozi, province Mwaro. Les sources administratives et policières ont indiqué, sans que même des enquêtes soient faites, que la victime s'est suicidée à l'aide d'une corde. Le jeune commerçant originaire de la colline Ruhinga, commune de Mukike, selon cette source policière, s'est suicidé parce qu'il avait des dettes envers d'autres commerçants. Selon des sources sur place, la police et l'administration, au lieu de faire des enquêtes approfondies, se sont contentées de déclarer un cas de suicide. Des membres de sa famille disent que la victime ne montrait aucun signe qui pouvait l'amener à se suicider. Ils pensent plutôt que le leur a été tué.

Des cas d'assassinats et d'arrestations arbitraires sont devenus inquiétants dans cette commune qui est soupçonnée par la police et l'administration d'abriter des combattants rebelles contre le pouvoir du CNDD-FDD. Le commerçant aurait été accusé par l'administration, la police et les Imbonerakure d'approvisionner les rebelles.

### **Une personne tuée en commune Buraza, province Gitega**

En date du 16 septembre 2016, vers 11 heures, un jeune homme prénommé Claude a été tué sur la colline Kangabire, commune Buraza, province Gitega. Selon des sources sur place, ce jeune homme a été tué par des policiers accompagnés de jeunes Imbonerakure qui l'accusaient injustement de vols et de possession d'armes. Un fusil de type kalachnikov, 3 grenades et 2 chargeurs garnis ont été trouvés sur le corps de la victime. Ces sources précisent que les auteurs du crime avaient l'intention de justifier le crime et de faire peur aux opposants politiques. Les armes ont été récupérées par la police et aucune enquête n'a été diligentée, selon les témoins sur place.

### **Un sous-officier torturé et tué dans les enceintes du SNR en Mairie de Bujumbura**

Un militaire de grade d'adjudant, le nommé Eddy Claude Nyongera a été tué en date du 14 septembre 2016 dans les enceintes du SNR en Mairie de Bujumbura. Des sources sur place indiquent que la victime a été torturé jusqu'à la mort lors de son interrogatoire.

L'adjudant Eddy Claude Nyongera a été arrêté à l'Etat-major de l'armée où il travaillait comme agent de transmission. Il avait passé aux bureaux de la PM avant d'être conduit au cachot du SNR dans l'avant-midi de cette même date. Ces sources précisent que l'interrogatoire musclé était dirigé par un OPJ ancien membre du mouvement FNL, le prénommé Théogène. C'est après avoir refusé de signer un P.V préétabli que le patron du SNR, Etienne Ntakarutimana connu sous le surnom de Steve, a ordonné son achèvement. C'est le nommé Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu, bien connu des victimes de la répression du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza, qui a exécuté le crime, selon des sources policières au sein du SNR.

Le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye a annoncé sur les médias que le militaire s'est suicidé à la grenade, à la surprise des témoins et des observateurs de droits de l'Homme qui dénoncent une fois de plus un crime d'Etat et une exécution extrajudiciaire. La dépouille de la victime a été déposée par des agents du SNR à la morgue de l'hôpital Roi Khaled où la famille a eu des difficultés d'avoir un certificat de décès pour pouvoir la récupérer. Le SNR en collaboration avec le Ministère de la santé ont finalement décidé par après de livrer le certificat avec une mention que l'adjudant était mort à domicile.

### **Une personne torturée et tuée en zone Musaga, Mairie de Bujumbura**

Dans la nuit du 14 septembre 2016, le nommé Célestin Mpawenayo a été tué au quartier Kamesa, en zone urbaine de Musaga où il habitait. Selon des sources sur place, la victime a succombé suite aux tortures que des jeunes Imbonerakure venaient de lui infliger. Ces Imbonerakure lui avaient demandé de l'argent pour leur ration alimentaire pendant leurs patrouilles nocturnes. Il leur avait répondu qu'il n'avait pas d'argent. C'est ainsi qu'ils l'ont battu avec des barres de fer après l'avoir aspergé d'eau. La population de la localité de

Kamesa a dénoncé le comportement indigne des jeunes Imbonerakure qui se sont substitués aux forces de défenses et de sécurité et qui pratiquent le racket d'argent, le harcèlement contre des présumés opposants du pouvoir CNDD-FDD, lors de leurs patrouilles nocturnes.

### **Trois personnes tuées dans une attaque à la grenade en commune Mugamba, province Bururi**

Trois personnes d'une même famille dont le chef de ménage ex-FAB, son épouse et son enfant ont été tués en date du 14 septembre 2016 sur de la colline Munini, zone de Kivumu commune Mugamba, province Bururi. Selon des sources sur place, l'attaque a été faite par des hommes armés en tenues militaires qui ont lancé une grenade sur ce ménage. Dismas Bashirahize alias Bitama, un ex-FAB, sa femme et leur enfant sont morts sur le champ. Des policiers et militaires de la position de Gatwe sont arrivés juste après l'attaque. Des sources indépendantes révèlent que la victime collaborait avec ces militaires et policiers dans l'identification des jeunes manifestants contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ces mêmes sources soupçonnent que ces militaires et policiers sont les commanditaires de cet assassinat car ils craignaient que cet ex-FAB constituait un témoin gênant qui pouvait témoigner un jour les multiples exécutions extrajudiciaires commises dans cette partie du pays.

### **Trois personnes agressées dont deux tuées en province Kirundo**

Un homme du nom de François Kangoye a été tué poignardé en date du 10 septembre 2016 vers 18 heures, sur la colline de Gisitwe, commune Ntega, province de Kirundo. L'administration locale a reconnu le fait.

Vers 22 heures de la même date, un vieil homme d'environ 60 ans nommé Balthazar Nizigiyimana de la commune Gitobe, province de Kirundo, a été tué à la machette par un groupe d'hommes armés. Le mobile de cet assassinat n'est pas connu et la police indique qu'elle a commencé des enquêtes.

Le 8 septembre 2016, vers 19 heures, un jeune homme Abdoul Rachid Namari, 21 ans, avait échappé de justesse à la mort sur la colline Kagege, zone Mukerwa suite à une grenade lancée contre lui. Il a été grièvement blessé et hospitalisé à l'hôpital de Kirundo. Deux individus présumés auteurs ont été arrêtés, Messieurs Nzovu et Egide Ndayishimiye.

La province de Kirundo est l'une des provinces du pays où la Ligue Iteka enregistre plus de violations de droits de l'Homme liées à la répression contre les opposants au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Dans cette province, les jeunes de la Ligue des jeunes Imbonerakure sèment la terre et se sont ouvertement substitués aux Forces de défense et de Sécurité en complicité avec l'administration locale.

### **Une personne assassinée en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 2 septembre 2016, un homme du nom de Hakiza a été assassiné sur la colline Kigarama, zone Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza. Selon des sources sur place, des voisins soupçonnés d'être des jeunes Imbonerakure seraient derrière ce crime. La victime serait accusée de sorcellerie. Des sources sur place ne comprennent pas pourquoi des enquêtes policières n'ont pas été faites pour identifier les auteurs du crime.

### **Deux personnes tuées en commune Mpanda, province Bubanza**

Deux personnes dont un comptable de l'hôpital de Mpanda et un motard, ont été fusillées en date du 4 septembre 2016 sur la colline Nyamabere, commune Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, les auteurs du crime étaient à bord d'une voiture de type TI à vitres teintées. Les seuls véhicules qui sont autorisés à porter des vitres teintées appartiennent au SNR et sont souvent cités dans plusieurs opérations criminelles.

### **Un homme tué et brûlé en commune Bugenyuzi, province Karusi**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2016, un homme du nom de Jean Nseka a été tué à coups de gourdins puis brûlé sur la colline Mugoboka, commune Bugenyuzi, province Karusi. Les administratifs sur place ont indiqué que la victime était soupçonnée d'être un criminel. Trois personnes ont été arrêtés pour raisons d'enquêtes. Des sources indépendantes disent que les présumés auteurs de ce crime sont des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD.

### **Une fosse commune retrouvée en commune Nyabiraba, province de Bujumbura rural**

Selon des sources sur place, une fosse commune a été retrouvée tout près des bureaux de la commune Nyabiraba, derrière l'Eglise catholique à côté des bambous sur la colline et commune Nyabiraba, province Bujumbura rural. Cette fosse commune contiendrait des cadavres de jeunes manifestants de la commune Mugongo-manga et Mukike. Ces cadavres étaient déposés à l'endroit par le véhicule militaire du

Major Marius Gahomera surnommé Gakoryo. C'est ce dernier qui commandait les travaux d'enterrer ces cadavres dans cette fosse commune. Les mêmes sources révèlent qu'une position militaire a été installée à cet endroit.

### **Une personne tuée en commune et province Muyinga**

Le vieux Ernest Ndururutse alias Rirageze, âgé de 60 ans, originaire de la colline Bugomora, zone et commune Muyinga a été tué dans la soirée du 30 août 2016. Des sources sur place disent que la victime a été fusillée par un policier du nom de Bonite Nzirubusa. Ce dernier était intervenu en compagnie du chef de colline pour secourir l'épouse du vieux Ndururutse en conflit conjugal avec son mari. Ces mêmes sources précisent que la victime a blessé à la machette cet agent de police avant d'être abattu sur le champ par un deuxième agent de police qui voyait son collègue en danger de mort.

### **Deux personnes tuées sur le territoire du Rwanda**

Dans la nuit du 30 au 31 août 2016, Fidèle Niyonkuru, âgé de 25 ans et Jérémie Nyabenda, âgé de 23 ans, deux burundais commerçants de légumes de type aubergine, ont été abattus dans la localité de Kibangira en république rwandaise. Selon des sources sur place, les victimes ont été tués par des soldats rwandais qui faisaient la garde au moment où ces hommes tentaient de traverser clandestinement et pendant la nuit la frontière rwando-burundaise. Les mêmes sources affirment que ces deux personnes tuées faisaient partie d'un groupe de 11 jeunes Imbonerakure qui s'étaient déguisés en commerçants de légumes en vue

de s'infiltrer sur le territoire rwandais pour le compte du SNR. Leurs corps ont été remis officiellement aux autorités burundaises en date du 2 septembre 2016.

## ***I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES***

### **Un étudiant enlevé, torturé et porté disparu en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura**

En date du 30 septembre 2016, Aimable Manirakiza, étudiant à l'IPA a été enlevé et conduit dans un lieu inconnu embarqué à bord d'un pick-up rempli de policiers lourdement armés.

Les faits se sont déroulés en fin d'après-midi sur la 9<sup>ème</sup> avenue du quartier Nyakabiga III, près du campus Mutanga, en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura. Deux personnes en tenue civile, armées de pistolet se sont approchées de lui avant de tirer en l'air. La victime a alors crié au secours et a tenté de s'enfuir mais était déjà maîtrisée. Tout de suite, un véhicule de la police qui était tout proche l'a embarquée vers un lieu inconnu.

### **Un membre du parti politique UPD Zigamibanga enlevé, torturé et porté disparu en Mairie de Bujumbura**

Une information parvenue à la Ligue Iteka le 30 septembre 2016, montre qu'en date du 27 juillet 2016, le nommé Sadik Bampoyubusa, membre du parti politique UPD Zigamibanga, a été enlevé par des policiers se trouvant dans un véhicule du chef de poste de police Bwiza. Des sources sur place ont indiqué que la victime a été arrêtée en pleine journée à la 2<sup>ème</sup> avenue de la zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. La victime a été conduite vers une destination inconnue. Sa famille et ses proches pensent qu'il a été tué car depuis le jour de son arrestation, ils n'ont pas reçu de ses nouvelles.

### **Une femme arrêtée, torturée et portée disparue en commune Burambi, province Rumonge**

Une femme du nom de Francine Niyomwungere a été arrêtée, torturée et est portée disparue depuis le 16 septembre 2016. Elle est soupçonnée de collaborer avec des groupes armés, elle a été arrêtée par des militaires sur la colline de Gitaramuka, zone Murago, commune Burambi. Selon des sources sur place, elle a été détenue d'abord au domicile du responsable SNR à Rumonge. Son transfert dans les locaux du SNR en Mairie de Bujumbura était prévue pour vendredi suivant mais sa famille dit n'avoir pas de ses nouvelles depuis ce jour et se dit très inquiète pour sa sécurité.

### **Un Sous-Officier, ex- FAB, informaticien à l'Etat-Major de la FDN enlevé, torturé et porté disparu en Mairie de Bujumbura**

L'Adjudant Major Albert Kitaburaza, ex- FAB informaticien à l'Etat-Major Général de la FDN, matricule 3779, est porté disparu depuis le 16 septembre 2016. Selon des sources de ses collègues, la victime a été accusée d'être contre le 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

### **Un policier arrêté, torturé et porté disparu en Mairie de Bujumbura**

Un policier ex-FAB du nom de Basile Ndikuriyo alias KaregeyaGahungu, affecté au commissariat Municipal a été arrêté le 15 septembre 2016 par le Commandant Alfred Museremu, Commandant BSR puis livré au SNR. Sa famille s'inquiète pour sa sécurité car il a été conduit dans un endroit jusqu'ici inconnu.

### **Un policier arrêté, torturé puis porté disparu en zone urbaine de Bwiza, en Mairie de Bujumbura**

Un agent de police du nom d'EricManirakiza, récemment muté de la position de Mpimba, a été enlevé au quartier Jabe le 16 septembre 2016. Il a été conduit dans un lieu jusqu'ici inconnu.

### **Deux militaires et un policier arrêtés, torturés et portés disparus en Mairie de Bujumbura**

Deux militaires de grade de sous-officiers et un OPJ sont portés disparus depuis le 13 septembre 2016. Il s'agit de l'Adjudant ThadéeGahungu, matricule 4105, du brigadier de la police principale de 1<sup>ère</sup> classe Innocent Girukwigomba, OPJ en zone urbaine de Musaga, et l'Adjudant Ferdinand Masabo. Ces deux derniers étaient au poste d'attache dans la localité de la réserve Rukoko située en province Bubanza. Ils venaient d'être appelés par leur chef hiérarchique, le Major Nikoyagize qui les a livrés aux bourreaux, selon des sources sur place. A son tour, le policier a été ligoté avant d'être conduit à une destination inconnue, selon des témoins de la scène.

Des sources des compagnons de lutte des victimes affirment que le plan d'arrestation et de harcèlement visent des militaires et policiers ex-FAB de la composante ethnique Tutsi. Le Colonel Ignace Sibomana, chargé des renseignements militaires et le Lieutenant-Général Prime Niyongabo, Chef d'Etat-Major Général de l'armée sont les commanditaires du plan. Les mêmes sources indiquent qu'au moins 100 militaires dont certains doivent rentrer des missions de paix, sont sur une longue liste des candidats à abattre dans les prochains jours.

### **Une personne arrêtée, torturée et portée disparue en commune Mugongo-manga, province Bujumbura Rural**

Un jeune finaliste de l'Université Sagesse d'Afrique du nom de Placide Cimpaye est porté disparu depuis la nuit du 8 septembre 2016 sur la colline Kayoyo, commune Mugongo-manga, province Bujumbura Rural. Selon des sources sur place, la victime a été enlevé à son domicile par le Major MariusGahomera alias Gakoryoqui était accompagné de deux jeunes Imbonerakure connus sous les noms de JuventNtawugera et Butoyi. Ces deux Imbonerakure sont originaires de la commune Mugongo-manga. La victime a été accusée d'appartenir au mouvement rebelle qui combat contre des policiers et militaires dans cette localité. Elle a été conduite à une destination inconnue des membres de sa famille qui craignent pour sa sécurité et crient à l'injustice.

### **Une personne arrêtée, torturée et portée disparue en zone Kinindo, Mairie de Bujumbura**

La famille de Madame Gloriose Kwizera, chef du quartier Kinindo et adjoint du président du parti MSD en zone urbaine de Kinindo, est sans nouvelles de cette mère de 5 enfants depuis le 16 septembre 2016. Selon des sources sur place, cette représentante du parti de l'opposition MSD a été arrêtée par des agents du SNR aux bureaux de la zone urbaine de Kinindo, qui lui ont présenté un mandat d'arrêt disant que c'est leur chef hiérarchique qui leur en avait procuré. C'est ainsi que cette mère a été emmenée dans un cachot inconnu. Sa famille craint pour sa sécurité et dénonce une arrestation arbitraire faite sur base des motifs politiques.

### **Une personne torturée et portée disparue en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura**

Une personne du nom de Clément Sindayihebura alias Nyoni habitant le quartier Carama, zone Cibitoke, Mairie de Bujumbura est porté disparu depuis le 7 septembre 2016. Des sources sur place indiquent que la victime a été enlevée au quartier Mutakura. Sa famille s'inquiète pour sa sécurité car des personnes enlevées sous cette forme sont souvent tuées et enterrées dans des fosses communes.

### **Une étudiante enlevée, torturée et portée disparue en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura**

Une jeune fille du nom de Mireille Irakoze, étudiante à l'UMLK, est portée disparue depuis la nuit du 2 septembre 2016. Des sources sur place affirment que la victime a été enlevée à son domicile situé au quartier IX en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura par des hommes armés non identifiés qui l'ont conduite vers une destination inconnue. Sa famille dit n'avoir aucune nouvelle de leur fille et s'inquiète pour sa sécurité. La zone urbaine de Ngagara est l'une des cibles de la répression violente du pouvoir burundais pour avoir contesté contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

## ***1.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS***

### **Un commerçant arrêté et torturé après son hospitalisation en province de Muyinga**

Un commerçant du marché du centre-ville Muyinga, le nommé Gérard Muntunuwundi a été torturé par des policiers en complicité avec l'administrateur communale et le gouverneur de province. Selon des sources sur place, la victime a passé quelques jours à l'hôpital avant d'être appréhendée et conduite au cachot de police du commissariat provincial. Accusé d'insubordination, le chef de quartier Swahili Abdu Karim Ndayavugwa, Philippe Nkezamihigo, administrateur communal et Aline Manirabarusha, gouverneur de province Muyinga l'ont livré aux policiers et Imbonerakure qui l'ont torturé jusqu'à ce que la victime soit incapable de marcher.



### **Une personne arrêtée et torturée en commune Nyanza-Lac, province de Makamba**

Evariste Kabura, professeur au Lycée communal de Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été arrêté et torturé sévèrement par les jeunes Imbonerakure de Kabonga le 29 septembre 2016. Il avait des blessures et des plaies sur son corps. On l'a ensuite ligoté et livré au SNR de Makamba. Après intervention des DDHs, il a été transféré au cachot de la PJ Makamba. Il est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

### **Quatre personnes arrêtées et torturées en commune et province Makamba**

Le Gouverneur de province Makamba, Gad Niyukuri, a arrêté le 24 septembre 2016 vers 18 heures 35 minutes, quatre personnes Gilbert Rukerindanga alias Nzuzi, Jean Claude Tuyishemeze, Nestor Havyarimana, Eric Bizumukama et Bernard Nsabimana. Ces quatre personnes ont été embarquées par force dans une camionnette du Gouverneur et ont passé trois heures dans les enceintes de la police de Makamba avant d'être relaxées le lendemain le 25 septembre 2016. Ils sont accusés d'organiser des réunions visant à perturber la sécurité. Cependant ces quatre fonctionnaires venaient de leurs services et faisaient des échanges au rond-point de la commue Makamba. Rappelons que le Gouverneur de la province Makamba a instauré un couvre-feu dans toute la province à partir de 22 heures et a interdit qu'un groupe de plus de trois personnes puisse se rassembler au rond-point de la commune Makamba à partir de 18 heures, ce qui est une restriction très grave des libertés individuelles.

### **Une jeune fille, torturée et violée en province Cankuzo**

Diane Ndayikengurukiye, âgé de 18 ans, serveuse à l'hôtel GET UP au centre de Cankuzo a été violée dans la nuit de samedi le 17 septembre 2016. Jean Luc Manirambona, secrétaire permanent à la permanence provinciale du parti CNDD-FDD de Cankuzo est présumé auteur de cette torture et de ce viol. Selon des sources sur place, la victime a été accusée par son bourreau de vol de téléphone. Ainsi, des policiers accompagnés de Jean Luc Manirambona l'ont enlevée du lieu de son travail et l'ont embarquée à bord du véhicule de l'hôpital de Cankuzo. Il y a eu une résistance de la part du gérant de l'hôtel pour refuser d'appréhender une personne pendant la nuit en fermant le portail de la clôture mais les policiers auraient menacé ce gérant et il a fini par ouvrir la porte.

Arrivé au Commissariat, ce Jean Luc a donné l'ordre aux policiers de rentrer au camp en leur expliquant qu'il ramenait la jeune fille à l'hôtel où elle travaillait mais lorsqu'ils sont arrivés dans la brousse devant une maison en cours de construction, il a intimé l'ordre au chauffeur de l'hôpital de Cankuzo Léon Rufurwe de rentrer avec le véhicule en faisant sortir la fille du véhicule. La fille a crié au secours mais il n'y avait personne pour la sauver et il l'a fait entrer dans cette maison en cours de construction et l'a violé. C'est après quelques minutes que ce Jean Luc a entendu des voix des personnes qui passaient à côté qu'il a abandonné cette fille.

Le lendemain, la victime s'était rendu à l'hôpital de Cankuzo pour bénéficier des soins afin qu'on la protège des infections sexuellement transmissibles, VIH/Sida et d'une grossesse non désirée. Le médecin directeur de l'hôpital après avoir entendu que l'auteur des faits est Jean Luc, il a refusé de la consulter sans la présence de l'auteur. C'est lundi le 19 septembre 2016 qu'elle a bénéficié des soins y relatifs après l'intervention de la Coordinatrice du CDFC et la patronne de la victime. Le lundi 19 septembre 2016, le sous commissaire PSI Donatien, le

sous commissaire PAFE Jothan Nikora et un magistrat au TGI Thierry Habarugira se sont réunis avec la victime pour régler l'affaire à l'amiable en imposant à la victime d'accepter une somme de cent cinquante mille francs (150.000Fr) et d'abandonner la poursuite judiciaire. Ce magistrat a ajouté que les choses se sont passées pendant la nuit que la fille n'aurait pas par ailleurs des preuves, et comme conseil qu'il faut se contenter de cette somme, pour ne pas tout perdre. Le présumé auteur de la torture et du viol n'a pas été inquiété.

### **Deux personnes arrêtées et torturées en commune Ntega, province Kirundo**

J.Marie Misigaro et J.Baptiste Rukemampunzi, habitant respectivement sur les collines de Kigina et Kigaga commune Ntega, province Kirundo se plaignent d'avoir été torturés par l'administrateur communal Philippe Ngabonziza.

La première victime Misigaro est membre de la coalition Amizero y'Abarundi qui regroupe principalement le parti UPRONA et FNL aile d'Agathon Rwaso. Elle avait fui, il y a trois mois vers la commune Busoni, par crainte de sa sécurité. De retour le lundi 12 septembre, elle a été arrêtée à la maison par l'administrateur communal et l'a amenée à la police. La victime a été tabassée par l'administrateur communal avant que ce dernier ne donne des ordres aux jeunes Imbonerakure de poursuivre la sale besogne. La victime a été par la suite libérée.

La seconde victime, se plaint d'avoir été violemment battu le 6 septembre 2016 par des policiers du poste de Ntega qui l'accusaient d'entrer du Rwanda où il était allé chercher du travail.

### **Quatre personnes arrêtées et torturées au SNR en province Ngozi**

Les détenus Jonas Niyatwese, âgé de 23 ans, né sur la colline Kibande, commune Kiremba et province Ngozi, mais résidant à Rusuguti, Dieudonné Tuyisenge, âgé de 17 ans, de la commune Gashikanwa, province Ngozi mais résidant à Kigarama, Mathias Nsengiyumva, âgé de 30 ans, né à Masama en commune Nyamurenza et province Ngozi mais résidant à Rusuguti, Jimmy Nimubona, âgé de 20 ans, né à Maruri, commune Gashikanwa et province Ngozi mais résidant à Rusuguti, se plaignent d'avoir été torturés par un OPJ dans les bureaux du SNR en province de Ngozi. Les victimes ont été arrêtées en date du 6 septembre 2016 et conduits au cachot de la P.J Ngozi par les agents de la Police. Des sources sur place affirment que ces détenus étaient encore dans ce cachot en date du 16 septembre 2016 et qu'ils présentaient encore des traces de tortures. La police avait l'intention de leur faire avouer être les auteurs d'un vol de poste de radio et d'un téléviseur appartenant à un certain Kijingi.

### **Une personne torturée en commune Rusaka, province Mwaro**

En date du 6 septembre 2016 vers 19 heures, Tharcisse Kazungu, âgé de 38 ans, originaire de la colline Kibogoye, commune de Nyabihanga, province Mwaro, a été torturé par le chef de zone Nyabihanga. Selon des sources sur place, la victime a été attrapée en flagrant délit de vol dans un champ de pomme de terre sur la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro. La police l'a récupérée et l'a conduite au cachot de Gihinga. Au cachot, le détenu présentait des gonflements au niveau des poignets et des traces de bâton sur

son corps. Le présumé auteur confirme avoir tenté de commettre ce vol et explique qu'il avait faim.

### **Une personne arrêtée et torturée en province Cankuzo**

Un jeune homme du nom de Jean Albert Nzisabira, âgé de 25 ans, originaire de la colline de Kavumu, commune et province de Cankuzo a été torturé en date du 7 septembre 2016 par des policiers du commissariat provincial de Cankuzo. Selon des témoins, la victime respirait très difficilement et présentait aussi des gonflements au niveau de la tête et des bras. Ces mêmes sources nous ont informé avoir vu quatre détenus qui transportaient la victime au CDS Cankuzo en date du 8 septembre 2016. L'infirmier a recommandé la radiographie à l'hôpital de Cankuzo proche de ce CDS.

Le jeune homme a été surpris le 7 septembre 2016 par la population dans la brousse en possession de 3 grenades et 3 chargeurs garnis de cartouches d'un fusil de type Kalachnikov, selon des sources sur place. Il faisait partie d'une équipe d'autres jeunes qui eux, ont réussi à prendre fuite.

### **Un sous-commissaire accusé de torturer des détenus en province Cankuzo**

Le sous-commissaire PJ Henri-Frère Manisha en province Cankuzo est dénoncé par des détenus et des habitants qui observent son comportement comme étant une personnalité hors normes qui agit dans la logique de l'oppression contre une population qu'il était censé protéger. Selon des détenus interrogés, ce sous-commissaire leur inflige des tortures et des traitements inhumains et dégradants. Il les a dépouillés de leurs biens lorsqu'ils comparaissent dans son bureau. Au lieu de les écouter, il met en avant la chicote et la torture comme moyens d'extorquer les aveux. Dans les rapports précédents, des victimes de cette tragédie ont été relevés. Il est cité dans la torture du détenu Jean Albert Nzisabira ci-haut évoqué.

### **Cinq personnes arrêtées et torturées en commune Mukike, province Bujumbura rural**

Dans la nuit du 4 septembre 2016, cinq personnes Diomède Nahayo, Cyriaque Nitunga, Alexandre Bazitunga, Jean de Dieu Sindayikengera et Désiré Manirakiza, ont été arrêtées sur la colline Ruhororo, zone Mayuyu, commune Mukike. Selon des sources sur place, elles ont été arrêtées par le commandant du camp militaire de Mujejuru connu sous le nom de Gahomera qui les a conduits à la position militaire de Mayuyu. Les témoins sur place affirment que ces personnes ont subi des tortures. Trois d'entre eux sont des élèves.

### **Une personne arrêtée et torturée en commune Matongo, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka le 4 septembre 2016, montre que le chef de la colline Gitwe, Balthazar Ndabitunga, a arrêté et torturé le nommé Gaspard Nyabenda, âgé de 39 ans, vivant sur cette colline Gitwe, commune Matongo, province Kayanza. Au cachot de la commune de Kayanza depuis le 8 août 2016, la victime déclare avoir été ligotée lors de son arrestation en date du 7 août 2016. Des traces de tortures étaient visibles sur ses bras.

### **Un commerçant, membre très actif du parti FNL d'AgathonRwasa, torturé et intimidé en commune Gisagara, province Cankuzo**

Une information parvenue récemment à la Ligue Iteka montre qu'en endate du 26 août 2016, le commissaire de la PAFE Jothan Nikora a intimidé et torturé le commerçant Jonas Mugara, de la sous-colline Rusigabangazi, colline Bumba, commune Gisagara, en province Cankuzo. Il l'a menotté en avançant comme alibi que la victime faisait le commerce illégal du sucre SOSUMO alors qu'il avait présenté ses documents signés par le Ministre du commerce, les factures de la SOSUMO ainsi que son NIF. Les voisins qui assistaient à la scène se sont soulevés contre le commissaire et ont résisté contre l'arrestation du commerçant qui a pu fuir. Les menottes ont été coupées à l'aide d'une scie à métaux par ses voisins.

Le 31 août 2016, vers 3 heures du matin, le commissaire est revenu avec un camion de police sur cette colline. Il a vidé le stock de sucre qu'il a transporté dans ce camion vers le commissariat provincial de police au chef-lieu de la province Cankuzo.

Selon la population de la localité, le commerçant a pris fuite vers la Tanzanie. Il avait à maintes reprises été victime de persécution suite à son appartenance politique. Il est en effet un membre très actif du parti FNL aile d'AgathonRwasa.

#### ***1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES***

##### **Deux personnes arrêtées l'un en province de Rutana, et l'autre en province de Makamba**

La première personne nommée Jean-Paul Kagaba, de nationalité rwandaise a été arrêtée dans la matinée du 30 septembre 2016 à son domicile situé en commune et province de Rutana à la suite d'une fouille perquisition policière opérée chez elle sur un mandat du procureur de la république en province Rutana. Des sources sur place indiquent que des agents du SNR l'ont directement embarquée vers Bujumbura. Selon des voisins interrogés, la victime travaillait dans un centre ophtalmologique depuis deux ans et a été victime de sa nationalité car rien de compromettant n'a été trouvé dans son domicile.

La deuxième personne arrêtée le 29 septembre 2016 est un Ingénieur nommé Gervais Niyongabo, Président du parti FEDES Sangira et membre du Directoire du CNARED. Elle a été arrêtée alors qu'elle était en mission de travail en province de Makamba. Des agents du SNR l'ont embarquée à bord d'un véhicule camionnette double cabine plaque : 26394 probablement de la présidence après lui avoir présenté un mandat d'amener. Selon des informations recueillies sur place, M. Niyongabo a été malmené par des agents du SNR avant d'être embarqué vers Bujumbura. Le président du FEDES-Sangira travaillait à l'inspection générale de l'État. Il faisait partie d'une équipe de formateurs et accompagnait des administrateurs communaux. Il participait à un séminaire de formation à l'Hôtel East Africa de Nyanza-Lac.

Selon une source policière, son interpellation a eu lieu sur mandat du Parquet Général pré-la cour d'appel de Bujumbura sous l'accusation de participation à des bandes armées. Il a été par la suite libéré le 3 octobre 2016.

Selon des sources sur place, les agents du SNR détiennent plusieurs mandats d'arrêt, mandats d'amener et mandats dépôts qui sont vierges mais signés et cachetés des sceaux des différents parquets de la république ou parquets généraux.

Dès que ces agents décident d'arrêter ou de faire disparaître une personne, ils n'ont qu'à compléter le nom de cette personne et l'infraction qu'ils veulent coller à cette personne. Ils brandissent alors le mandat d'amener/d'arrêt à la personne qui obéit aussitôt croyant qu'elle va être conduite chez un magistrat du parquet. Après l'arrestation, la personne est directement conduite dans une chambre de torture dans un bureau du SNR. Certaines de ces personnes y passent plusieurs mois avant d'être transférées dans des prisons officielles, d'autres y sont exécutées puis jetés dans la brousse ou dans les rivières et d'autres sont carrément portés disparues.

### **Dix personnes dont un journaliste arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura**

En date du 2 octobre 2016, vers 18 heures, dix personnes dont un journaliste de la Radio de l'Eglise catholique « Maria » Salvator Nahimana ont été interpellées par les militaires et les policiers à la 9<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura, en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été conduites au cachot de la commune avant d'être transférées au cachot du SNR tout proche de la Cathédrale Regina Mundi. Selon des sources sur place, ces personnes étaient des chrétiens catholiques qui étaient dans une réunion paroissiale. Le chef de quartier prénommé Adelin est à l'origine de cette arrestation injuste, selon les témoins des victimes.

### **Un homme d'affaires arrêté en Mairie de Bujumbura**

Le nommé Gédéon Gihaga, âgé de 74 ans et souffrant d'hypertension, a été arrêté en date du 28 septembre 2016 puis détenu à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon des témoins de la scène, il rentrait dans son véhicule à son domicile situé au quartier INSS en zone urbaine de Rohero. Au moment où il allait entrer dans sa parcelle, un véhicule du SNR l'avait poursuivi et l'a exigé de rebrousser chemin et de le suivre jusqu'au bureau du SNR tout proche de la cathédrale Regina Mundi. Sa famille s'est inquiétée de sa sécurité et sa santé. Elle n'a pas été autorisée à le voir depuis son arrestation mais des nouvelles de sa libération, après paiement d'une grosse rançon, ont par après circulées. Des informations provenant du SNR indiquent que le Président Pierre Nkurunziza a ordonné à ce service de trouver tous les moyens pour collecter de l'argent.. Cet homme d'affaire renommé a donc été arrêté pour être forcé à céder une somme importante d'argent que des agents de ce service lui ont exigé, selon ces mêmes sources. Il a par la suite été libéré.

Dans ce même plan d'extorquer de l'argent, des menaces pareilles sont adressées aux propriétaires des maisons de change à Bujumbura où chacun doit payer un montant de 220.000fb chaque trois mois pour pouvoir continuer à travailler.

### **Cinq fidèles du FNL aîlés d'Agathon Rwaswa arrêtés en province Rumonge**

Les nommés Boniface Ndinzuruvugo alias Zoulou, Etienne Ntigirinzigo, Emmanuel Barutwanayo, Étienne Nzoza et Pierre Ntigirinzigo, tous membres fidèles du FNL aîlé d'Agathon Rwaswa, ont été arrêtés après-midi, le 26 septembre 2016, sur la colline

Mayendi, zone Kigwena, commune et province Rumonge. Ils sont détenus au cachot de la police de Rumonge accusés d'avoir tenu une réunion illégale. Les victimes et les témoins affirment cependant qu'elles s'étaient réunies autour d'une fête familiale. Les motifs politiques sont à la base de ces arrestations arbitraires, selon des sources policières et militaires opposées à ces arrestations.

### **Deux étudiants arrêtés au campus Mutanga, Mairie de Bujumbura**

En date du 28 septembre 2016, des policiers ont été déployés, vers 1 heure du matin, sur le campus universitaire de Mutanga. Selon des sources sur place, ces policiers se sont dirigés directement vers une chambre abritant deux étudiants. Pris de panique, ces derniers n'ont pas ouvert tout de suite. C'est vers 9 heures du matin qu'ils ont fini par sortir. La fouille qui s'en est suivie n'a rien trouvé de compromettant dans cette chambre. Sans révéler aucun motif, la police a embarqué les deux jeunes qui ont par la suite été libérés le même jour.

### **Arrestation d'un Officier de police en Mairie de Bujumbura**

L'OPC1 Alexis Hakizimana, Officier ex-FAB de la 26<sup>ème</sup> promotion de l'ISCAM, a été arrêté le 22 septembre 2016 par la police à son service à la Direction Générale de la police situé au quartier IX de la zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, en Mairie de Bujumbura. Sa femme a indiqué qu'une fouille perquisition avait été organisée mardi le 20 septembre 2016 à son domicile situé au quartier Kinanira III en commune Muha. Sa famille s'inquiète pour sa sécurité et affirme qu'on lui a refusé toute visite. Des sources sur place ont indiqué que la victime a été détenue au cachot du SNR et est poursuivie pour avoir collaboré avec des rebelles.

### **Une jeune fille arrêtée par les porteurs du flambeau de la paix en province Rutana**

La nommée Violette Ndayishimiye est incarcérée depuis le 8 septembre 2016 au cachot de poste de police en commune et province Rutana. Cette jeune fille âgée de 17 ans est originaire de la commune Giharo, province de Rutana. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée par les porteurs du flambeau de la paix, projet initié par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Selon la police, elle est accusée « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Elle a été arrêtée pour s'être adressée aux marcheurs en suspectant ces derniers d'« assassins qui tuent les gens à Bujumbura ». Violette Ndayishimiyetravaillait comme employée de maison dans l'une des habitations de la SOSUMO. Elle a été interpellée non loin de son lieu de travail.

### **Deux personnes arrêtées dans l'enquête d'un triple meurtre en commune Mugamba, province de Bururi**

La police a procédé en date du 19 septembre 2016 à deux arrestations sur la colline de Muninien commune Mugamba, province Bururi. Huit autres personnes ont été également convoquées le 26 septembre 2016 par la police. Des sources indiquent que toutes ces personnes sont des voisins d'une famille dernièrement décimée à la grenade sur cette même colline. Ces arrestations interviennent après celle du chef de la colline de Mubira André Hajayandi convoqué par l'administrateur de la commune de Mugamba dans le cadre de la même enquête et incarcéré depuis ce jour au cachot de police de la commune. La police affirme que des conflits fonciers sont à l'origine du triple meurtre. D'autres sources

indépendantes ont indiqué que le chef de famille qui était un ex-FAB collaborait avec des policiers dans la dénonciation et le harcèlement des jeunes contestataires du mandat du Président Pierre Nkurunziza et qu'il a été éliminé par des policiers dans le but d'effacer le témoin gênant et d'avoir le motif pour harceler les opposants du régime qui habitent cette localité.

### **Deux membres du FNL arrêtés et incarcérés au cachot de police, province Kirundo**

Le président communal du FNL aile d'Agathon Rwasa à Busoni, Rémezie Uwizeyimana et Gaspard Mutabazi également représentant du FNL en zone de Murore sont détenus au commissariat de police en province Kirundo le 22 septembre 2016. Ils ont été incarcérés au cachot de police de la commune de Busoni où ils ont passé une semaine. Selon le responsable des jeunes du FNL pour la province Kirundo, les deux militants sont poursuivis pour avoir échangé des SMS à propos des contributions au CNDD-FDD. Dans ces messages M. Mutabazi demandait à son chef hiérarchique si leurs membres étaient tenus de donner de l'argent au CNDD-FDD. Uwimana lui avait répondu que les Banamarimwe (partisans du FNL) n'étaient pas dans l'obligation de verser cette contribution et avait tenu à préciser que la contribution pouvait être versée à condition que ce soit une contribution destinée à la construction de l'Université de Kirundo en cours. Ce dernier message aurait été découvert par un partisan du CNDD-FDD et a été à la base des ennuis pour les deux hommes. Les victimes disent être réellement victimes de leur appartenance politique et regrettent ne pas être les seuls FNL, dans ce calvaire.

### **Une femme d'un militaire ex-FAB et deux autres militaires arrêtés en province Gitega**

Le bloc VI, un immeuble d'appartements du quartier de Shatanya (centre-ville de Gitega) a été ceinturé par la police depuis 2 heures du matin du 23 septembre 2016. Des témoins indiquent que la police a bouclé les accès à l'immeuble et qu'elle est restée sur ses gardes. Une fouille perquisition a été faite dans un ménage d'un militaire de grade de Capitaine actuellement en mission en Centre Afrique. Ses tenues militaires de travail ont été trouvées chez lui et sa femme, juge à la Cour d'Appel de Gitega a été arrêtée. La situation a créé une certaine inquiétude dans le quartier. Des habitants apeurés restent cloîtrés chez eux.

En date du 21 septembre 2016, Adronis Niyongabo a été interpellé sur la position militaire de Rweza, commune de Ryansoro, toujours en province de Gitega, où il était affecté. Jean Bosco Nduwamungu, instructeur au centre commando de Gitega a été arrêté sur la colline de Birohe province de Gitega.

### **Onze cas d'arrestation et de détentions arbitraires au cachot de poste de police de Rutana**

En date du 23 septembre 2016, onze personnes étaient détenus au cachot de poste de police en province Rutana, alors que leurs dossiers ont été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet de Rutana entre les dates du 22 août et du 19 septembre 2016. En principe c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

### **Uncas d'arrestation et de détention arbitraires au cachot de police de la commune Kirundo**

Le nommé Anicet Niyonsenga, 30 ans, originaire de la colline Gatare Canzikiro, zone Nyagatovu, commune Vumbi, était au cachot de police de la commune Kirundo le 19 septembre 2016. Il avait été arrêté par des policiers qui l'accusaient de ne pas avoir les documents attestant sa libération de la prison de Ngozi.

### **Cinques d'arrestation et de détention arbitraires en province de Ngozi**

- En date du 5 septembre 2016, le nommé Mathias Bukuru, né en commune Kiremba et province Ngozi, âgé de 30 ans, a été transféré et détenu au cachot de la P.J Ngozi. Il avait été arrêté le 23 juillet 2016 par les agents de la Police et incarcéré au cachot de la Police à Gakere. Il était accusé de vol qualifié d'un vélo d'un certain Salvator de Cibitoke. Dans le registre d'écrou, il n'y avait pas d'autorité responsable de son dossier et il n'avait jamais comparu depuis sa détention.
- En date du 30 août 2016, le nommé Nestor Cishahayo, âgé de 25 ans, né à Kidasha, commune Kiremba et province Ngozi, a été arrêté par des agents de la Police et conduit au cachot de la Police à Gakere. Le 5 septembre 2016, il a été transféré et détenu au cachot de la P.J Ngozi. Son dossier se trouvait dans les mains du Parquet de Ngozi sous le n° RMP 32.895/M.J. Il était accusé d'assassinat mais n'avait jamais comparu devant le magistrat, le jour de la visite de cachot.
- En date du 6 septembre 2016, le nommé Emmanuel Bigirimana, résidant à Kanyami en commune et province Ngozi, a été arrêté par un agent de police accompagné d'un Imbonerakure du nom de Manwangari après avoir opéré une fouille-perquisition dans sa maison, sans mandat. Dans le registre d'écrou, il n'était marqué aucune infraction à sa charge. Son dossier était dans les mains d'un O.P.J qui ne l'avait jamais interrogé.
- En date du 26 juillet 2016, le nommé Trésor Nderetsi, âgé de 19 ans, de la colline Muhuzo, commune Marangara, province Ngozi, a été arrêté par les Imbonerakure et conduit au poste de police en commune Marangara où il a été détenu jusqu'au 15 août 2016 puis transféré au cachot de la P.J Ngozi où il était détenu jusqu'en date du 23 septembre 2016. Il était accusé d'incendie. Son dossier se trouvait au niveau du Parquet de Ngozi.
- En date du 6 septembre 2016, un agent de Police APC Ildéphonse Hakizimana, Matricule APN 00182, a été arrêté par ses collègues et conduit au cachot de la P.J Ngozi. Il était accusé d'avoir tiré en l'air avec son arme de travail alors qu'il était à son poste d'attache à la banque « ECOBANK » dans la ville de Ngozi pendant la nuit. Jusqu'en date du 23 septembre 2016, il était détenu au cachot de la P.J Ngozi et son dossier se trouvait devant un O.P.J.



### **Un cas d'arrestation et de détention arbitraires au cachot de la commune Kabarore en province Kayanza**

En date du 7 septembre 2016, Jean de Dieu Nduwayezu, âgé de 17ans, originaire de la colline Rukere, zone Jene, commune de Kabarore, province Kayanza, a été arrêté par le chef de colline et a été détenu au cachot de la commune Kabarore. Il était accusé de vol d'une somme de 6.500fbu appartenant à un certain Congera, commerçant de vin de banane. Il y avait un dépassement des délais de détention préventive. Selon l'OPJ, ce dépassement était dû au manque de moyens de déplacement des détenus vers le Cachot de transit du Parquet de la République.

### **Neuf cas d'arrestations et de détentions arbitraires au cachot de la PJ en province Kirundo**

Neuf cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été enregistrés au cachot de police de la PJ en province de Kirundo.

- Le nommé J.Berchmans Butoyi, 34 ans, originaire de la colline Kigoma, zone Gatare, commune Busoni a été arrêté en date du 21 septembre 2016 par les Imbonerakure, connus sous le nom de Nzisabira et un autre sous le prénom de Vianney. La victime était accusée d'avoir démolie sa maison.
- Ces mêmes Imbonerakure ont arrêté Mirongibiri, 54 ans, originaire de la colline Rusarasi, zone Gatare, commune Busoni cette même date du 21 septembre 2016. Il était accusé d'avoir volé et vendu une porte d'une maison d'un voisin.
- Il y a aussi Macumi, 22 ans, originaire de la colline Rusarasi, zone Gatare, commune Busoni arrêté aussi en date du 21 septembre 2016 par les mêmes jeunes Imbonerakure, Nzisabira et Vianney, l'accusant d'avoir volé et vendu une porte de la maison de sa maman.
- Le nommé Ismaïl Iradukunda, 16 ans, originaire de la colline Gatare, zone Gatare a été arrêté en date du 16 septembre 2016 par les Imbonerakure de cette colline connus sous les noms de Sendegeya et Mutabazi. Il était accusé d'avoir brûlé une maison de Sendegeya.
- J Claude Ndayizeye, 19 ans, originaire de colline Murore, zone Murore a été arrêté par les Imbonerakure en date 21 septembre 2016, accusé d'avoir battu son père et sa mère.
- En date du 16 septembre 2016, Tharcice Ntarataze ,43 ans, originaire de la colline Buhimba, zone Murore a été arrêté par les Imbonerakure, Nizigiyimana et Sibomana accusé d'avoir volé un régime de banane.
- Nyandwi Segahinja, 35 ans, colline Marembo, zone Gisenyi, a été arrêté par les Imbonerakure, accusé d'avoir battu son ex-épouse Agnès Kamurere.
- Justine Ntakirutimana, 24 ans, colline Busenyi, zone Gikuyo, a été arrêté par le conseiller collinaire prénommé Moussa qui l'accusait de feu de brousse, chose qu'elle nie.
- Emmanuel Sindayigaya, 25 ans, originaire de la colline Ruhehe, zone Kigina a été arrêté en date du 19 septembre 2016 par les Imbonerakure dont le nommé Segahinja. Il a été arrêté suite à des rumeurs qu'il aurait un projet de tuer monsieur Segahinja.

### **Un cas d'arrestation et de détention arbitraire au cachot de la commune Kabarore, Province Kayanza**

Le nommé Etienne Mahoro, âgé de 30 ans, originaire de la colline Rukere, zone Jene de la commune Kabarore a été arrêté le 13 septembre 2016 par des jeunes Imbonerakure de la même colline qui étaient sous le commandement d'un certain Ndayizeye. Il a été détenu au cachot de la commune Kabarore le même jour et a été entendu par l'OPJ le 19 septembre 2016. Il était accusé d'avoir battu sa femme.

### **Un cas d'arrestation et de détention illégale au cachot du commissariat de police en province Muyinga**

Notre visite au cachot au commissariat de police en province Muyinga au cours de ce mois de septembre a trouvé que :

Le policier Déo Karakura, 39 ans, est toujours détenu au cachot du commissariat de police à Muyinga depuis le 22 août 2016. Il est accusé de désertion et de PBA. L'OPJ en charge de son dossier a signifié aux observateurs de Droits de l'Homme que des éléments non complets dans son dossier sont à l'origine de la lenteur du traitement de son dossier.

### **Un cas de détention illégale province Muyinga**

Le nommé Claude Niyonzima, âgé de 32 ans, originaire de la commune Giteranyi a été arrêté et détenu le 19 septembre 2016 au cachot du commissariat de police en province Muyinga. Très malade, son état de santé lamentable ne lui permet pas de se tenir debout. Il dit être accusé de vol qualifié.

### **Un cas de d'arrestation et de détention arbitraire en province Mwaro**

En date du 22 septembre 2016, vers 13 heures, Jean Claude Ndikuriyo âgé de 29 ans, originaire de la colline Benja, zone et commune Kayokwe, résidant actuellement au quartier II en zone urbaine de Ngagara a été arrêté par le chef de poste de la commune Kayokwe. Après une journée de garde à vue, il a été remis au chef du SNR Mwaro.

Des sources de sa famille indiquent que la victime était allée à l'enterrement de son père et qu'il a été arrêté à la morgue de l'hôpital de Kibumbu. La victime et les membres de sa famille disent que l'interrogatoire portait sur ce qu'il était en train de faire au Rwanda. Contacter à ce propos, l'OPJ enquêteur dit que le dossier est au parquet. Quant au parquet, le 1<sup>er</sup> substitut du procureur dit qu'il n'a pas encore vu le dossier. Par après, les ODHs de la province ont appris que le chef du SNR l'a conduit au cachot de police à Gihinga vers 13 heures. Pour le moment la victime est au cachot de Gihinga, l'infraction inscrit dans le registre est la rébellion.

### **Trois cas d'arrestation et de détention arbitraires au cachot de la PSI en province Gitega**

En date du 22 septembre 2016, quatre détenus étaient incarcérés au cachot de la PSI en province Gitega.

Parmi ces retenus, figure un ressortissant rwandais du nom de Vianney Nsengiyumva qui venait d'y passer plus de 2 mois, accusé d'être irrégulier sur le sol burundais. Ce dernier présente des signes de déficience mentale. L'un des responsables de la police avec qui les ODHs se sont entretenus leur a fait savoir que le transfert de ce retenu dans son pays natal pose problème à cause du mauvais climat qui règne dans les relations diplomatiques entre les deux pays.

Un autre retenu du nom de Prosper Bizimana originaire de la colline Bujondi, commune Kayogoro, province Makamba a été appréhendé au moment où il venait d'acheter de l'huile pour l'entretien des fusils dont le vendeur s'appelle Fabien Mbarushimana. Ce dernier fait ce trafic en Tanzanie. Cette transaction venait de se faire à Gitega, à l'endroit appelé communément « CEPGL ». Cependant, le vendeur est toujours en liberté.

Un autre retenu du nom de Donatien Bizimana, originaire de Kinyinya, zone Mubuga, commune et province Gitega, arrêté le 21 septembre 2016, présente des signes de déficience mentale. Il n'a personne pour le ravitailler en nourriture.

### **Quatre cas d'arrestations et de détentions arbitraires en province de Cankuzo**

En date du 22 septembre 2016, des cas d'irrégularités ont été observés aux cachots du commissariat de police et du parquet en province Cankuzo :

- Le nommé Jean- Marie Kizito, originaire de la colline et commune Cendajuru n'était inscrit dans aucun registre du cachot du commissariat de police de Cankuzo.
- Léonard Nibigira, mineur orphelin de 16 ans, originaire de la colline Kabuga de la commune de Cankuzo, était incarcéré dans ce cachot, accusé de tentative de vol. Des témoins affirment que ce jeune enfant a été soupçonné parce qu'il était simplement proche d'un ménage dans lequel il travaillait comme domestique avant d'aller travailler ailleurs. Il a passé deux semaines au cachot sans que sa famille le sache car il a été arrêté lors de son retour depuis la province de Ruyigi où il venait de passer 5 mois.
- Deux femmes étaient détenues au cachot du parquet de Cankuzo, l'une le 21 septembre 2016, Béatrice Bucumi et l'autre le 22 septembre 2016, Josette Niyonzima. Cette dernière a été arrêtée par une policière au marché lorsqu'elle allait chercher du sucre pour préparer la bouillie pour son enfant âgé d'un an et disait en gémissant que son enfant n'avait rien mangé depuis le matin. Cette femme a été libérée vers 17 heures après un plaidoyer des ODHs à l'endroit du juge qui avait ordonné l'arrestation de la femme.

### **Trois cas d'arrestations et de détentions arbitraires au cachot de police en commune Cendajuru, province Cankuzo**

En date du 21 septembre 2016, des cas d'irrégularités ont été observés au cachot de police en commune Cendajuru, province Cankuzo.

Tous les 5 détenus qui étaient dans ce cachot n'étaient pas inscrits dans le registre et n'avaient pas de dossiers lors de la visite. Parmi eux, deux femmes du nom de Léocadie Ndaruheneye et Anne-Marie Ntunguka. Selon l'OPJ, quatre détenus ne sont pas enregistrés et n'ont pas de dossiers, car tous ont été arrêtés en train de boire des boissons prohibées connu sous le nom de Murahha et ont été amenés par l'administrateur communal car ils n'ont pas pu payer une amende de trois cent mille francs Burundais (300.000 fbu), exigée par cette autorité communale. Il y avait aussi Félix Nsanzurwimo, chef de la sous colline de Najore, colline Twinkwavu qui a été arrêté et détenu au cachot le 14 septembre 2016 parce que sa sous colline a enregistré une grande masse de population qui fuit vers la Tanzanie.

### **Une dizaine de personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura**

En date du 22 septembre 2016, la police a procédé le matin à des interpellations dans le quartier de Gitaramuka en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura.

Un témoin indique que les individus appréhendés ont été regroupés dans un lieu entre la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> avenue de Musaga.

Après vérification des cahiers de ménage, la police a embarqué une dizaine de personnes et a relâché les autres.

### **Un chef de colline arrêté en commune Mugamba, province de Bururi**

André Hajayandi, enseignant à Gatwe et chef de la colline de Mubira, en zone de Nyagasasa, commune Mugamba province de Bururi a été arrêté le 16 septembre 2016 par des agents du SNR. Sa famille ignore les raisons de son arrestation. Selon des sources sur place, le SNR l'accusait de travailler avec les groupes rebelles.

Il a été arrêté alors qu'il répondait à une convocation de l'administrateur de la commune de Mugamba. Il a alors été accusé d'avoir fait partie d'une attaque armée ayant coûté la vie à trois membres d'une même famille mercredi le 14 septembre 2016 sur la colline Munini, en zone de Kivumu dans la même commune de Mugamba. L'administration avait alors affirmé que l'attaque était liée à des conflits fonciers. Mais selon les habitants de la localité, André Hajayandi n'a aucun lien avec cette famille et les auteurs de l'attaque à la grenade sont des militaires de la position Gatwe qui avaient l'intention d'effacer un témoin gênant.

### **Une personne arrêtée en commune Gihosha, Mairie de Bujumbura**

En date du 16 septembre 2016, Ir. Cyrille Bizimana, directeur du centre de formation professionnelle se trouvant au quartier Kigobe en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura a été arrêté sur son lieu de travail, vers 9 heures. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir dans son établissement une personne recherchée par la police. L'identité de l'individu n'est pas encore connue, mais des enseignants du centre affirment qu'il s'agit d'un ancien collègue. Il a été libéré le même jour après un long interrogatoire.

### **Trois policiers et deux militaires arrêtés en Mairie de Bujumbura**

En date du 14 et du 15 septembre 2016, des militaires et policiers ont été arrêtés en Mairie de Bujumbura. Ces policiers et militaires, tous ex-FAB appartenant en grande partie de la composante ethniquetutsi sont :

1. Brigadier de police principal de 1<sup>er</sup> classe, Innocent Girukwigomba, ex-FAB et aussi Officier de la Police Judiciaire, en zone urbaine de MUSAGA, arrêté le 14 septembre 2016. Il a été ligoté et conduit dans les cachots du SNR.
2. Ferdinand Masabo, militaire sous-officier ex-FAB, arrêté puis conduit au SNR le 14 septembre 2016. Ce sous-officier avait été appelé par son chef hiérarchique pour rejoindre sa position dans la réserve de Rukoko situé en commune Gihanga, province Bubanza.
3. OPP1 Claver Ndayizeye, ex-FAB, De Corps poste Rohero arrêté le 14 septembre 2016 et détenu au SNR Burundi
4. Adjudant Hermenegilde Ngirimana, ex-FAB camp Gatumba, arrêté jeudi 15 septembre 2016 par Joseph Mathias alias Kazungu. Il est actuellement détenu au SNR Burundi.
5. Basile Ndikuriyo connu sous le sobriquet de Karegeya, arrêté et livré au SNR par son commandant Alfred Museremu alors qu'il était de garde en date du 14 Septembre 2016.

### **Dix-neuf cas d'arrestations des opposants en commune Mutaho, province de Gitega**

Seize sont des fidèles d'Agathon Rwasa et trois sont des membres du parti FRODEBU arrêtés en commune Mutaho, province de Gitega à la suite des affrontements avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti présidentiel, le CNDD-FDD en date du 14 septembre 2016. L'incident s'est produit sur la colline de Kinyinya en zone de Rwisabe en commune de Mutaho, province de Gitega. Les membres du FNL arrêtés sont les prénommés Nelly, Audace, Denise, Gertrude, Pierre, Antoine, Claude, Omer, Elvis, Désiré, Alfred.

Sur la colline Kinyinya les membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés sont : Elie Masabo, Gérard Harimeshi, Jérémie, Fabien Kibinakanwa, Valentin Gakiza.

Pour le parti FRODEBU, ses membres arrêtés sur la colline Rurengera sont les prénommés Nestor, Privat et Salvator.

Selon des sources sur place, le chef de la colline Ferdinand Ndayikengurukiye avait été blessé en voulant séparer les 2 groupes. Le représentant local du FNL fidèle à Agathon Rwasa, Denis Ndacayisaba s'est dit très inquiet de cette situation d'injustice où seul un groupe a été arrêté alors que la bagarre était déclarée entre deux groupes. En plus, la bagarre avait été provoquée par les jeunes Imbonerakure pour avoir l'opportunité d'arrêter ces personnes qui ont refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD, selon les mêmes sources.

### **Une femme arrêtée en commune Burambi, province Rumonge**

En date du 17 septembre 2016, une femme prénommée Claudine a été arrêtée sur la colline Gitaramuka, zone Murago, commune Burambi, province Rumonge. Selon des sources sur

place, cette femme a été interpellée après une fouille perquisition policière à son domicile. La police a soupçonné que cette femme détenait des armes à feu. Cette fouille était la deuxième faite sur ce ménage et rien n'a été trouvé de compromettant.

#### **Quatre personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi,**

Dans la matinée du 17 septembre 2016, quatre personnes dont 3 jeunes ont été arrêtées sur la colline Nyakigano, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi. Selon des sources sur place, la police avait encerclé les ménages vers 3 heures du matin puis vers 5 heures du matin, et intimé l'ordre aux occupants de sortir des maisons. Les 3 jeunes arrêtés sont Évariste Ndayikengurukiye, élève de la 7<sup>ème</sup> année au Lycée Communal de Nyagasasa, Nkurunziza et Rémy. Ils ont été arrêtés sans mandat et ont été conduits au poste de police de Mugamba. La 4<sup>ème</sup> personne arrêtée est Pierre Nimpagaritse, père d'un des 3 jeunes alors qu'il allait s'enquérir de la situation de ces jeunes à la police.

#### **Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 10 septembre 2016 vers 18 heures, Siméon Bamboneyeho, un ancien administrateur de la commune Giharo, a été arrêté sur la colline de Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana. La victime a été accusée par la police de trafic des êtres humains. Selon des sources sur place, l'administrateur qui était de la famille politique du CNDD-FDD a changé vers un autre parti politique, FNL aile d'Agathon Rwaswa. Elle a été conduite au cachot de poste de police de Rutana suite à un mandat d'amener délivré par le procureur de Rutana. Après avoir comparu devant le procureur, il a été transféré à la prison centrale de Rutana, en date du 15 septembre 2016. La famille crie à l'injustice et dénonce une détention arbitraire sur base des motifs politique.

#### **Neuf cas d'arrestation et de détentions arbitraires en province Rutana**

En date du 16 septembre 2016, neuf détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet entre les dates du 22 août et 12 septembre 2016. En principe, c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

#### **Deux cas d'arrestation et de détentions arbitraires au cachot de la commune Kayanza, province Kayanza**

- Une rwandaise du nom d'Erna Nyiramariza, une femme de 35 ans présentant une anomalie mentale, était détenue avec son fils de 3 ans au cachot de la commune Kayanza, depuis le 6 septembre 2016. Elle habitait en zone urbaine de Buterere, en Mairie de Bujumbura d'où elle venait d'être refoulée vers le Rwanda. La victime se trouvait au cachot de la commune Kayanza, en transit vers le Rwanda, selon une source policière.
- Jeannette Minani, âgée de 44 ans, habitant sur la colline Musave, zone et commune Kayanza, a été arrêtée et détenue au cachot de la commune Kayanza depuis le 18 août 2016. Selon la victime, du chanvre avait été trouvé dans sa parcelle lors d'une fouille perquisition organisée par la police ce jour-là. Mais, d'après Jeannette, ce chanvre appartenait à un certain Ntakirutimana, locataire de la même parcelle. La police a

ensuite perquisitionné le domicile de ce dernier et y a effectivement trouvé du chanvre. La femme a été arrêtée parce que le véritable coupable n'avait pas été trouvé par la police. Ce qui est une violation des droits de la personne. On ne peut pas être accusé à la place d'une autre personne, la responsabilité pénale est individuelle. Son dossier a été transmis au Parquet de la République le 15 septembre 2016.

### **Six cas d'arrestation et de détentions arbitraires au cachot de la PJ en province Kirundo**

- Sylvestre Nkurunziza, 44 ans, commerçant de la colline Marembo, commune Busoni, a été arrêté le 11 septembre 2016 par le responsable provincial du SNR. Il transportait des peaux de bêtes en provenance de Kirundo vers Marembo pour alimenter son stock quitte à les livrer par après à la société AFRILEATHER Burundi pour laquelle, la victime dispose d'une attestation de fourniture. Le responsable du SNR lui exigeait une amende de 500.000fbu pour pouvoir le libérer.
- J.BaptisteRukemampunzi, 27 ans, colline Kigaga, commune Ntega, incarcéré d'abord au SNR le 6 septembre 2016, puis transféré au cachot de la PJ le 13 septembre 2016 et n'avait pas encore été entendu lors de notre visite

Lors de notre visite cachot au cours de ce mois de septembre 2016, nous avons constaté que :

- J.ClaudeKarangwa, 18 ans et Elie Nimpagariste, 18 ans, tous de la colline Kabirizi, commune Vumbi en garde à vue depuis le 26 août 2016 après être refoulés de la Tanzanie étaient encore au cachot de la PJ en violation de l'article 35 du CPP ;
- Xavier Shumbusho, 37 ans, de nationalité rwandaise, résidant au centre urbain de Kirundo, arrêté par le chef de la position militaire de Marembo le 25 août 2016, était encore au cachot. Il ignorait le motif de son incarcération. Il affirmait avoir été entendu une fois.
- Mathias Nzoyihera, 43 ans, colline Nyamabuye, commune Bugabira, arrêté par des éléments de la ligue de jeunes Imbonerakure le 24 août 2016 avant d'être remis à la police se trouvait encore dans ce cachot de la PJ. Il était accusé d'avoir été surpris avec un filet de pêche hors normes. D'après ses dires, il n'avait jamais été entendu.
- Philibert Sibomana, 48ans, colline Rufunda, placé en garde à vue le 15 août2016 par le substitut du procureur était gardé au cachot de la PJ à la place de son fils Jean Marie Niyonkizo, âgé de 21 ans. Ce dernier était accusé d'avoir volé une chèvre, il y avait 2 mois et n'avait pas pu payer une amende de 129.000 frs que l'officier du MP lui avait infligé.

### **Quatre cas d'arrestations et de détentions arbitraires au cachot de la PJ, en provinceNgozi**

- En date du 31août 2016, les nommés Samuel Nkuzimana et YonakisKamwenubusa, tous originaire de la colline Nyanza, commune et province Ngozi, ont été arrêtés et conduits par des policiers au cachot de la P.J Ngozi. Les victimes étaient accusées de

vol de haricot appartenant à un certain Alexis de la même localité et affirmaient n'avoir jamais comparus devant l'O.P.J. Jusqu'en date du 16 septembre 2016, ils étaient détenus au cachot de la P.J Ngozi.

- En date du 6 septembre 2016, un agent de la Police APC Ildefonse Hakizimana, Matricule APN 00182, a été arrêté par ses collègues et conduit au cachot de la P.J Ngozi. Il était accusé d'avoir tiré en l'air avec son arme de travail alors qu'il était à son poste d'attache à l'ECOBANK dans la ville de Ngozi pendant la nuit. Jusqu'en date du 16 septembre 2016, il était détenu au cachot de la P.J Ngozi et son dossier se trouvait devant l'O.P.J.
- En date du 26 juillet 2016, le nommé Trésor Nderetsi, âgé de 19 ans, de la colline Muhuzo, commune Marangara, province Ngozi, a été arrêté par des Imbonerakure et conduit au poste de police en commune Marangara où il a été détenu jusqu'au 15 août 2016 puis transféré au cachot de la P.J Ngozi où il était détenu jusqu'en cette date du 16 septembre 2016. Il était accusé d'incendie. Son dossier se trouvait au niveau du Parquet de Ngozi. Les délais de la garde à vue étaient de loin en dépassement.

### **Vingt personnes arrêtées en commune et province Gitega**

Vingt jeunes gens qui étaient dans un bus de transport en commun ont été appréhendés par la police en date du 9 septembre 2016 en commune et province Gitega. Ces jeunes gens interrogés affirmaient qu'ils se rendaient en province Makamba pour chercher du travail. Ils ont été détenus au cachot de police de Gitega connu sous l'appellation de « Boman ». La police a précisé que les mouvements internes à la recherche de l'emploi sont pour le moment interdits et a révélé que ces détenus allaient être transportés de force dans leurs provinces d'origine.

### **Une personne arrêtée en commune et province Makamba**

Une personne du nom d'Emmanuel Bizindavyi, a été arrêtée le 10 septembre 2016 en commune et province de Makamba par des agents de la garde du Gouverneur de province de Makamba, Gad Niyukuri. Selon des sources sur place, la victime a été interpellée au cours d'une réunion que le gouverneur tenait à l'intention des pompistes sur la question du carburant. Elle a été accusée dans un premier temps d'enregistrer l'allocution du Gouverneur. Par la suite, il a été accusé de détenir des fichiers audio de Radio Humura et Inzamba. La victime a été transférée au cachot du SNR à Makamba. Les DDHs dénoncent cette arrestation injuste parce que la victime n'avait commis aucune infraction et n'avait violé aucune loi du pays.

### **Sept personnes arrêtées en commune Rugombo, province Cibitoke**

Sept personnes de la ligue des jeunes Imbonerakure ont été arrêtées dans la nuit du 6 au 7 septembre 2016 dans le secteur de Mparambo, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces jeunes gens se rendaient en RDC pour vendre des sacs de petits



poissons appelées « Indagara ». Les mêmes sources indiquent que ces sacs allaient traverser la rivière Rusizi à destination du groupement Luvungi dans la zone d'Uvira avant d'être acheminer vers le Rwanda. Selon des sources policières, ces jeunes Imbonerakure travaillaient avec des commerçants et percevaient une somme de 20.000 fbu par sac de poissons de Ndagara. Ces mêmes sources ont précisé que ces Imbonerakure ont par la suite été relaxés.

### **Deux partisans de parti FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés et torturés en commune Marangara, province de Ngozi**

Les nommés Stany Mpawenayo et Rubagaza, tous membres du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés le 4 septembre 2016 en commune Marangara, province Ngozi. Selon des sources sur place, des agents du SNR en compagnie des membres de la ligue Imbonerakure du CNDD-FDD ont fouillé leurs domiciles, les ont ensuite torturés avant de les embarquer vers le cachot du commissariat de police au chef-lieu de la province de Ngozi. Les victimes étaient soupçonnées de détention illégale d'armes au moment où ces armes n'ont pas été trouvées chez elles.

### **Quinze personnes arrêtées en, commune Mugamba, province Bururi**

En date du 7 septembre 2016, vers 13 heures, 15 personnes en majorité des jeunes gens, ont été arrêtés par la police sur la colline Nyamugari, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi. Des sources sur place ont précisé que la police locale a surpris ces personnes qui étaient en train de partager une boisson locale. La police les a conduites au cachot de police se trouvant au chef-lieu de la commune les accusant d'être des rebelles qui ont attaqué les positions de police et de l'armée. Huit d'entre elles ont été libérées après avoir payé des rançons mais sept ont été gardés par la police qui les aurait transférées à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura.

### **Treize cas d'arrestation et de détentions arbitraires en province Ruyigi**

Quatre femmes et 3 enfants originaires de la colline Kabanga, commune Kinyinya, province Ruyigi ont été arrêtés la nuit du 6 septembre 2016 par le chef de leur colline en compagnie avec les jeunes Imbonerakure lorsqu'ils tentaient de partir pour la Tanzanie. Les enfants ont été contraints de regagner les domiciles respectifs au moment où leurs mamans ont été acheminées au cachot de police du chef-lieu de la commune Kinyinya.

Célestin Vyamungu, Prosper Tuyizere et Déo Bamporubusa tous originaire de la colline Muriza, province Ruyigi étaient détenus au cachot de police de la commune Ruyigi. Ils ont été arrêtés le 1<sup>er</sup> septembre 2016 par le Commissaire provincial de police qui les soupçonnait de connaître les auteurs d'un crépitement d'armes qui a été entendu la nuit du 31 août 2016. Ils ont été arrêtés après une fouille perquisition dans leurs maisons alors qu'aucun objet compromettant n'avait été trouvé.

D'autres personnes détenues sans motifs sont Térance Cishahayo, arrêté chez lui par le chef de poste Muriza, Elie Nitunga originaire de la colline Nyabazimu, en province Rutana, arrêté par le Commissaire provincial dans la localité de Muriza le 31 août 2016, Boas Ntirandekura, élève en 9<sup>ème</sup> à l'ECOFO de Bubanza. Ce dernier est connu à Muriza pour y avoir étudié. Il

était venu rendre visite à ses parentés et s'est vu arrêté par le commissaire provincial le 31 août 2016 sans aucun motif.

Trois hommes, originaires de la province et commune Gitega ont été arrêtés sur la colline Kigangabuko entre le 23 et le 29 août 2016 alors qu'ils se rendaient en Tanzanie. Ils disaient fuir le pays pour des motifs de guerre imminente et de famine.

### **Cinquante-cinq cas d'arrestations en province Gitega**

Au cachot de la PSI, en date du 8 Septembre 2016, cinq détenus étaient enregistrés. Parmi ces détenus, figurait le ressortissant rwandais du nom de Vianney Nsengiyumva qui venait d'y passer plus d'un mois, accusé d'être irrégulier sur le sol burundais. L'un des responsables de la police qui s'était entretenu avec les ODHs sur ce cas, leur avait fait savoir que le transfert de ce détenu dans son pays natal posait problème à cause du mauvais climat qui règne dans les relations diplomatiques entre les deux pays. Trois de ces retenus étaient accusés de vente de boissons prohibées. Ils avaient été retenus pour être contraints de payer une amende de 100.000fbu chacun et aucun dossier n'avait été ouvert à leur charge.

En date du 8 Septembre 2016, le cachot de la PJ comptait 50 détenus dont deux femmes et un mineur. Vingt-deux retenus, tous de sexe masculin dont un mineur étaient sous la responsabilité de la PJ. Ce mineur s'appelle Jean de Dieu Kwizera, originaire de Kirimbi, commune Bugendana, province Gitega, arrêté le 1 septembre 2016, accusé d'escroquerie par l'OPJ prénommé Térance. Parmi ces détenus, le délai de 7 jours de détention préventive avait expiré pour 2 détenus.

Sous la responsabilité du Parquet, étaient enregistrés 28 détenus dont 2 femmes. Ces détenus n'avaient aucune pièce judiciaire justifiant leur état de privation de liberté. Pour 2 détenus parmi les 28, le délai de 15 jours de détention était expiré tandis que 11 d'entre eux, les noms des magistrats instructeurs n'étaient pas précisés dans le registre. Pour 5 détenus, les infractions pour lesquelles ils étaient poursuivis n'étaient pas précisées dans le registre.

### **Quatre cas d'arrestation et de détention arbitraire en province Cankuzo**

Lors de notre visite de cachot du 7 septembre 2016 :

Osil Akimana, originaire de la zone urbaine de Kamenge en Mairie de Bujumbura, était détenu depuis le 13 août 2016 au cachot du commissariat de police de Cankuzo. Il avait été arrêté par le sous commissaire PAFE à la frontière de Gahumo en commune Mishiha lorsqu'il rentrait en provenance de la Tanzanie où il venait de passer deux ans pour des raisons de travail. Ce détenu était au cachot du commissariat de police de Cankuzo sans dossier.

Les nommés Côme Bimbururwanko et Joseph Ntaconayigize tous originaires de la colline de Kabeza commune Cankuzo étaient détenus au cachot du commissariat de police en province Cankuzo depuis le 31 août 2016 accusés simplement de ne pas avoir de CNI. Ils n'avaient jamais comparu et n'avaient pas de dossiers ouverts à leur charge.

Le nommé Augustin Karengera était au cachot du commissariat de police de Cankuzo depuis le mois de mars 2016 c'est-à-dire 6 mois alors qu'il devrait comparaitre devant le juge dans les délais légaux de 15 jours. Il était accusé d'avoir volé une vache.

#### **Quatre cas d'irrégularité et de détentions arbitraires au cachot de poste de police en commune Gisagara, province Cankuzo**

En date du 6 septembre 2016, quatre détenus étaient dans le cachot de police en commune Gisagara, province Cankuzo. Ils n'avaient pas de dossiers et n'étaient inscrits nulle part.

Il s'agissait de Nestor Nakumuryango, originaire de la colline Gitanga, commune Gisagara, province de Cankuzo. Il a été amené au cachot par l'administrateur communal de Gisagara l'accusant de concubinage. Juvénal Kazoya et Vincent Harerimana, tous de la colline Kagoma, commune de Gisagara ont été attrapés en flagrant délit de consommation de boissons prohibées appelées communément en Kirundi « Kanyanga » et arrêtés par l'administrateur communal.

Josué Barutwanayo, originaire de la colline de Gisoko et commune de Gisagara avait été arrêté par l'administrateur communal accusé de faire le commerce des boissons prohibées appelées en Kirundi « *umuraha* ».

#### **Cinq cas d'arrestations et de détentions arbitraires en province Rutana**

En date du 9 septembre 2016, cinq détenus étaient au cachot du commissariat de police de la province Rutana en violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale. Leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana entre les dates du 22 et 31 août 2016 et transférés en même temps que les retenus au Parquet de Rutana.

#### **Treize burundais refoulés de la République rwandaise arrêtés et détenus à la PJ en province Kirundo**

Le Commissaire provincial, Jacques Nijimbere en compagnie du chef provincial SNR en province Kirundo, prénommé Olivier, ont arrêté en date du 6 septembre 2016, à la frontière du côté de la localité de Gasenyi, treize burundais refoulés de la République rwandaise. Toutes ces personnes ont été détenues à la PJ Kirundo. Il s'agit de :

-Rashid Ndagijimana, 29 ans, originaire de la colline Bigera, zone Bigera, commune Gashoho ;

-Joachim Hatungimana, 20 ans, colline Nonwe, commune Giteranyi;

-Claver Manirambona, 42 ans, colline Kirimbi, zone Kiremba, commune Gasorwe;

-Ndike Ntahombarira, 34 ans, colline et commune Butihinda ;

-Jean Rugamba, 22 ans, colline Mukoni, zone Mugano, commune Giteranyi ;

-Lazare Iradukunda, 17 ans, colline Kiremba, zone Masasu, commune Gasorwe ;

-Fred Mugisha, 20 ans, colline Bisiga, zone Kivura, commune Marangara ;

- Cyriaque Mbonimpa, 25 ans, colline Rugina, zone Rugari, commune Muyinga ;
- Ramazani Ndiokubwayo, 16 ans, colline Ryabihira, zone Rugari, commune Muyinga ;
- Aloys Tinyimana, 54 ans, colline Ruhongore, zone Gatabo, commune Gashikanwa ;
- Asmani Nzitunga, 29 ans, colline et commune Giteranyi ;
- Alexandre Sanzimana, 32 ans, colline Kinanira, zone Tura, commune Giteranyi ;
- Evariste Bizimana, 48 ans, colline et zone Masaka, commune Giteranyi.

### **Huit cas d'arrestation et de détention arbitraire en province Ngozi**

Huit personnes étaient détenues au cachot de la P.J Ngozi sans aucune prévention ni autorité responsable. Dans le registre d'écrou, il était mentionné qu'ils avaient été arrêtés au cours d'une patrouille policière à Mubanga en commune Tangara, sans aucune autre précision sur les infractions commises. Ces personnes avaient été arrêtées en date du 5 septembre 2016. Il s'agit de :

- Ephrem Ciza, âgé de 20 ans, originaire de la commune Nyamurenza ;
- Léonidas Ntacobakimvuna, âgé de 25 ans, originaire de Tangara ;
- Isaac Mpawenayo, 22 ans originaire Kirembo ;
- Gérard Sindayigaya, âgé de 26 ans, originaire de Tangara ;
- Zabulon Ndayiragije, originaire de Tangara ;
- Bosco Nsavyimana, âgé de 31 ans, originaire de Ruhororo ;
- Philibert Nimbona, âgé de 25 ans, originaire de Tangara ;
- Nestor Habimana, âgé de 22 ans, originaire de Tangara.

### **Trois personnes arrêtées et détenues en province Muyinga, accusées de venir du Rwanda**

Trois personnes étaient détenues au cachot de police du commissariat en province Muyinga depuis le 6 septembre 2016. Elles étaient accusées de rentrer du Rwanda où les victimes affirmaient avoir séjourné pendant un certain temps. Il s'agit de :

- Siméon Ndaruzaniye, 35 ans, originaire de la colline Butihinda, zone Bugwana, commune Gitobe, arrêté par des jeunes Imbonerakure dans la localité de Kubanero. Le Commissaire provincial, Jacques Nijimbere lui avait pris injustement un montant de 60.000 fbu ;
- Il y avait Ezéchiel Sinzumunsi, 16 ans, originaire de la colline Nyasebeyi, zone Tangara, commune Gashikanwa arrêté aussi par les jeunes Imbonerakure alors qu'il rentrait du Rwanda ;
- Richard Rwaswa, 21 ans, colline et zone Ntega, arrêté également par des jeunes Imbonerakure sur ordre de leur chef, le prénommé Félix. La victime venait aussi de la République rwandaise.

### **Quatre personnes arrêtées en commune et province de Muyinga**

L'information parvenue à la Ligue Iteka au cours de ce mois de septembre 2016, montre que le nommé Denis Kawawa, enseignant à l'école primaire de Munagano, commune et province Muyinga a été arrêté en date du 31 juin 2016. Au même moment, trois autres personnes ont été aussi arrêtées à savoir, Claude Bimenyimana, âgé de 19 ans, originaire de la colline Kwibuye, commune Muyinga, Omar Bonane, âgé de 39 ans, originaire de la colline Munagano et Saidi Ndiwokubwayo, 17 ans. Les trois derniers détenus étaient accusés de vouloir rejoindre les rebelles en Tanzanie tandis que l'enseignant qui exerce le service de taxi moto pendant ses vacances était accusé de déplacer les personnes vers la Tanzanie pour rejoindre les groupes rebelles. Des accusations qu'il niait catégoriquement en dénonçant de faux renseignements obtenus par le SNR.

### **Une personne arrêtée en commune Vumbi, province Kirundo**

L'information parvenue à la Ligue Iteka montre que le nommé Rwas Semidende, âgé de 52 ans a été arrêté sur la colline et commune Vumbi, province Kirundo en date du 25 août 2016. Selon des sources sur place, il avait été arrêté par des jeunes de la ligue Imbonerakure qui l'accusaient de battre sa femme.

### **Deux militants du parti FNL aile d'Agathon Rwas arrêtés en commune Marangara, province de Ngozi**

Deux militants FNL Stany Mpawenayo et un certain Rubagaza, directeur d'une école primaire ont été arrêtés dimanche le 4 septembre 2016 sur la colline Nyamugari, commune Marangara, province de Ngozi. Selon des témoins de la scène, des agents du SNR ont arrêté le directeur alors que celui-ci se trouvait dans une église. Des sources sur place ont indiqué que ces deux personnes sont des membres influents du parti FNL qui sont restés fidèles au député Agathon Rwas. Leurs familles affirmaient ignorer le motif de leurs arrestations.

### **Deux détenus de la prison centrale de Mpimba incarcérés au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura**

Deux détenus de la prison centrale de Mpimba ont été conduits le 3 septembre 2016 au cachot du SNR, en Mairie de Bujumbura, où ils ont été détenus. Selon des sources sur place, au cours de la nuit de cette date, un chargeur de fusil de type Kalachnikov contenant 24 cartouches avait été glissé dans leur cellule. La police du SNR s'était présentée par la suite à ce lieu et avait récupéré le chargeur avant d'embarquer les deux occupants de la cellule vers le cachot du SNR tout près de la Cathédrale Régina Mundi. Les mêmes sources indiquaient qu'il s'agissait d'un montage contre ces deux détenus qui avaient refusé de collaborer avec le SNR dans des dossiers de criminalité.

### **Une personne arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro**

L'information parvenue à la Ligue Iteka montre qu'en date du 28 août 2016, vers 19 heures, le nommé Richard Bigirimana, âgé de 35 ans, a été arrêté sur la colline Kinyovu, zone et commune Rusaka, en province de Mwaro. Selon des témoins, la police l'a accusé de

détention illégale d'arme après une fouille perquisition chez lui qui n'a abouti à aucun résultat. Au cachot de la commune Rusaka où il est détenu, il est resté sous menottes.

### **Huit cas de détention illégale dans la province de Rutana**

En date du 2 septembre 2016, huit personnes étaient détenues illégalement au cachot de poste de police de Rutana en violation de l'article 37 du CPP. Les dossiers de ces détenus avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet entre les dates du 10 et 25 août 2016.

### **Quatre-vingt-six personnes détenues illégalement en province Gitega**

- Un mineur du nom de Janvier Irakoze, âgé de 16 ans, originaire de Kwibuye, commune et province Muyinga, était au cachot de la PSI Gitega en date du 29 août 2016. Il était accusé d'être irrégulier dans la province Gitega, car, n'ayant pas de CNI. Il y avait aussi un rwandais du nom de Vianney Nsengiyumva qui venait d'y passer plus d'un mois et qui présentait des signes d'une dépression mentale.
- En date du 31 août 2016, au même cachot se trouvait une femme du nom de Vestine Irankunda, arrêtée à Kamenge en Mairie de Bujumbura lors des rafles policières opérées dans la capitale de Bujumbura. Elle avait été libérée mais réclamait des frais de transport pour sortir du cachot et rejoindre sa colline natale en province de Kirundo. Au cachot de la PJ en date du 31 août 2016, il y avait un certain Astère Ngiriyabandi, 43 ans, résidant à Rukoba, commune et province Gitega, fonctionnaire de l'Etat à Bujumbura, qui avait été arrêté à 4 heures du matin lundi le 29 août 2016. Il disait ne pas connaître les motifs de son arrestation. Il y avait également 62 personnes victimes de rafles policières dans les provinces Gitega, Makamba et Bujumbura-Mairie. Pour la province de Gitega, ces personnes étaient au nombre de 40, il en restait 2 de la Mairie de Bujumbura et 20 de la province Makamba. Ces personnes étaient composées en grande partie de commerçants ambulants, de mendiants et de chômeurs.
- Sous la responsabilité du Parquet de Gitega, se trouvaient 20 détenus dont un mineur Eric Dusabamahoro, 16 ans, originaire de Gahinda, commune Burambi, province Rumonge, arrêté pour des raisons d'enquête sur la participation dans les bandes armées. Il déclarait qu'il avait été arrêté avec son compagnon à Makebuko au moment où ils revenaient de la Tanzanie où ils s'étaient réfugiés. Parmi ces détenus, 3 avaient déjà dépassé le délai de 15 jours de détention, pour 14 autres, les noms des Magistrats instructeurs n'étaient pas précisés dans le registre, pour les 2 autres encore, les infractions dont ils étaient accusés n'étaient pas précisés dans le registre. Suite à la surpopulation carcérale dans ce cachot, les conditions d'hygiène deviennent de plus en plus précaires. Il y a aussi risque de maladies contagieuses et la plupart des retenus souffraient de la faim.

## **Deux candidats officiers arrêtés à Makamba puis transférés à la prison centrale de Gitega après une arrestation suspecte d'illégale**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 août 2016 montre que deux candidats officiers arrêtés en date du 10 août 2016 en commune Nyanza- Lac, province Makamba, étaient encore à la prison centrale de Gitega. Ces officiers avaient été retirés d'un bus de transport et ont été accusés par la police d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Des sources indépendantes affirment que les deux étudiants de l'ISCAM sont victimes du plan d'intimidation et d'extermination des militaires et policiers soupçonnés d'être contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

## **Surpopulation carcérale dans la prison de Gitega**

La situation carcérale à la prison de Gitega au 30 août 2016 était de 816 personnes, dont 390 prévenus hommes, 19 prévenues femmes, 375 condamnés hommes, 22 condamnées femmes, 2 mineurs prévenus garçons, 1 mineure prévenue fille, 1 mineur condamné garçon et 4 nourrissons fillettes. Cette population carcérale est très élevée car, la place disponible prévue ne dépasse pas 400 personnes.

## **Trois cas d'irrégularités au cachot de police au chef-lieu de la commune Ruyigi**

En date du 31 août 2016, trois femmes dont une congolaise du camp de réfugiés de Bwagiriza du nom de Maombé étaient dans le cachot de police de Ruyigi. Cette dernière avait été arrêtée le 30 août 2016 accusée de sortir du camp sans autorisation. Elle a été libérée le même jour après le plaidoyer fait par les ODHs.

L'autre femme était une burundaise originaire de la colline Gahemba en commune et province Ruyigi. Elle avait été arrêtée pour n'avoir pas payé la totalité d'argent qu'elle devait donner comme amende après que ses chèvres eurent dévasté le champ de son voisin.

La dernière était Merveille Jaribu, originaire de la colline Rubaragaza en commune Butezi. Elle a été arrêtée le 17 août 2016 en commune Gisuru puis transférée en province Ruyigi le 18 août 2016 pour avoir tenté de se rendre en Tanzanie.

## **Neuf cas de détentions illégales au cachot de la commune Kayanza**

Lors de notre visite au cachot au cours de ce mois de septembre 2016, nous avons constaté que :

- Aloys Sindihura, âgé de 40 ans, originaire de la colline Cukiro, commune Kayanza, était au cachot de police au chef-lieu de la commune depuis le 13 août 2016. Il était accusé d'avoir volé et vendu 4 porcelets. Son dossier était toujours dans les mains de l'OPJ et les délais de détention étaient de loin en dépassement en violation de l'article 37 du CPP.
- Simon Miburo, âgé de 28 ans, originaire de la colline de Murago, commune et province Kayanza, accusé de vendre du chanvre, était au cachot de police de Kayanza, le 22 juillet 2016 alors que la chambre de conseil de la TGI-Kayanza avait déjà confirmé sa détention.

- Daniel Nahimana originaire de la zone urbaine de Kinamaen Mairie de Bujumbura, âgé de 26 ans, était au cachot de police en commune Kayanza le 22 juillet 2016, accusé d'escroquerie en violation de l'article 37 du CPP ;
- Arthémon Mahinja , originaire de la colline Nyanzatubiri, commune Busiga, province Ngozi, âgé de 28 ans , était au cachot de la police en commune de Kayanza le 6 juillet 2016 pour complicité dans le vol de café à l'usine à café de Kayave en commune de Kayanza. Il y avait dépassement des délais de détentions préventives alors que la Chambre de la TGI avait déjà confirmé sa détention à la prison centrale de Ngozi ;
- Le nommé Côme Sendegeya, âgé de 37 ans, habitant de la zone Kamenge, Bujumbura-Mairie, accusé de trafic de chanvre, était détenu au cachot de police en commune de Kayanza depuis le 4 août 2016. Son dossier était au Parquet de la République en province Kayanza ;
- Malachie Ntamwuzuro de la colline Nyanzatuburi, commune Busiga, province Ngozi, âgé de 37 ans, accusé de participation dans le vol de café à l'usine de Shikankoni en commune de Kayanza, était détenu au cachot de police en commune de Kayanza le 6 juillet 2016. Son dossier était dans les mains du Parquet de la République de Kayanza ;
- Etienne Ntahomvukiye, âgé de 72 ans, ex-veilleur à l'usine de Shikankoni, était détenu au cachot de police en commune de Kayanza le 4 juillet 2016, pour complicité dans le vol du café à l'Usine de Shikankonien commune Kayanza ;
- Gaspard Nyabenda de la colline de Gitwe en commune de Matongo, âgé de 39 ans, était détenu au cachot de police en commune de Kayanza depuis le 8 août 2016. Au moment de son arrestation en date du 7 août 2016, il avait été torturé par le chef de la colline Gitwe, Balthazar Ndabitungentyo et présentait des cicatrices sur ses bras issues des cordes utilisées pour le ligoter ;
- Juma Bizimana, âgé de 32 ans, originaire de la colline Nyarusange en commune Rango, a été arrêté le 22 août 2016 et mis au cachot de police en commune Rango. Il avait été transféré au cachot de la commune de Kayanza le 23 août 2016. Il était accusé de rébellion et avait été arrêté par la police sans mandat d'arrêt. Son dossier était au Parquet de la République de Kayanza.



## **Dix cas d'arrestations et détentions illégales au commissariat provincialen province Kirundo**

Lors de notre visite de cachot au cours de ce mois de septembre 2016, nous avons constaté que :

- Faustin Kubwayo, 37 ans, représentant provincial du FRODEBU-Nyakuri, a été arrêté jeudi le 1<sup>er</sup> septembre 2016 chez-lui au quartier Rupfunda, centre urbain de Kirundo. Le commissaire provincial de la police, Jacques Nijimbere qui l'a arrêté était muni d'un mandat d'arrêt émis par le procureur de la République, Gérard Niyokindi. Il était accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. La victime était au cachot du parquet Kirundo et déclarait sans faux fuyant être victime de son appartenance politique ;
- Georges Niyorugaba, représentant communal du FRODEBU-Nyakurien commune Busoni, a été également arrêté le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et placé en garde à vue au cachot du poste de police de Busoni. Comme son compagnon de lutte, il avait été, lui aussi, arrêté sur injonction du procureur ;
- Le nommé Athanase Habyarimana, 38 ans, colline Butezi, commune Gahombo, province Kayanza, a été arrêté le 28 août 2016 par le responsable provincial du SNR. Il était refoulé du Rwanda ;
- Marcel Nkunzimana, 21 ans, colline Kigoma, commune Bugabira, a été arrêté le 31 août 2016 par le présumé Emmanuel, responsable communal de la ligue des jeunes Imbonerakure. Il était rentré d'exil le 21 août 2016 et était suspecté de recruter des combattants rebelles ;
- Jérôme Ntakarutimana, 22ans, originaire de la colline Nyabikenke, commune Vumbi, a été arrêté le 18 août 2016 par le responsable provincial du SNR. Il rentrait du Rwanda et n'avait pas encore été interrogé ;
- Xavier Shumbusho, de nationalité Rwandaise, originaire de la province de l'Est, dans la localité de Biharage-Kamabuye, résidant actuellement au quartier Rufunda, centre urbain de la province Kirundo depuis 2 ans, a été arrêté à Marembo en commune Busoni, le 25 août 2016 par le chef du détachement militaire de Marembo sur demande du responsable provincial du SNR. La victime ignorait le motif de son arrestation mais pensait que c'est à cause de sa nationalité ;
- Le nommé Mathias Nzoyihera, 43 ans, colline Nyamabuye, commune Bugabira, a été arrêté le 24 août 2016 par un groupe de jeunes Imbonerakure conduit par un certain Niyoyitungiye. Il était suspecté d'avoir tenté d'utiliser un filet hors normes pour pêcher dans le lac Cohoha ;

- Le nommé Evrard Bukuru, 24 ans, colline Kigina, commune Bugabira, a été arrêté le 22 août 2016 par des Imbonerakure. Il était poursuivi pour détention illégale d'armes à feu. Selon des sources sur place, il aurait été trouvé en possession d'une seule cartouche, ce que la victime rejette catégoriquement être propriétaire. Elle pense que cette cartouche avait été glissée dans sa malle par des Imbonerakure pour pouvoir l'arrêter ;
- Emmanuel Nsavyumuganwa, âgé de 30 ans, colline Monge, commune Ntega, a été arrêté par des jeunes Imbonerakure, le 27 août 2016, sous l'ordre du chef de colline Nsabimana. La victime ignorait le motif de son arrestation ;
- Isaïe Majambere, âgé de 32ans, colline Kumana, commune Busoni, a été arrêté par l'administrateur communal, alors que la victime amenait de la nourriture à son épouse incarcérée dans le cachot de police de Busoni pour trafic de chanvre. L'administrateur communal l'avait suspecté d'être complice avec sa femme dans ce trafic, ce que cette dernière nie catégoriquement.

### **Trois cas d'arrestation arbitraire dans la province de Ngozi**

Lors de notre visite de cachot au cours de ce mois de septembre 2016, nous avons constaté que :

- En date du 11 août 2016, le nommé Angelo Barutwanayo, âgé de 25ans, originaire de la colline Bitambwe, commune Busiga, province Ngozi, a été arrêté par les Imbonerakure, qui l'ont battu et qui lui ont volé son téléphone portable, puis l'ont conduit au poste de police Mihigo où il a été détenu accusé de LCVG. Le 17 août 2016, il a été transféré au cachot de la PJ Ngozi. Il n'avait jamais comparu devant le magistrat pour décider de sa détention ou sa liberté.
- En date du 26 juillet 2016, le nommé Trésor Nderetsi, âgé de 19 ans, de la colline Muhuzo, commune Marangara, province Ngozi, a été arrêté par les Imbonerakure et conduit au poste de police en commune Marangara où il a été détenu jusqu'au 15 août 2016. Il a été transféré au cachot de la P.J Ngozi accusé d'incendie. Son dossier se trouvait au niveau du Parquet de Ngozi. Il n'avait jamais comparu devant le juge.
- En date du 20 août 2016, le nommé Evariste Nyandwi, un jeune enfant de la rue, originaire de la colline Gikingo, commune Nyamurenza, a été arrêté par la police dans la ville de Ngozi. Il a été conduit et détenu au cachot de la P.J Ngozi, accusé de ne pas avoir de la CNI. Depuis le jour de son arrestation, il n'avait pas comparu devant le juge.

### **Cinq personnes arrêtées sur la colline Vugizo, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural**

En date du 31 août 2016, cinq personnes ont été arrêtées par la police sur la colline Vugizo zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural puis remis aux militaires de la position de Vugizo. Selon des sources sur place, les personnes arrêtées ont été conduites au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Parmi elles figuraient des militaires déserteurs de l'armée. Un berger témoin de la scène a été victime de séquestration.

### **Trois personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi**

En date du 29 août 2016 Clovis, Nimubona et Mwarabu, originaires de la colline Mugendo-Ruko et Nyakigano ont été arrêtées par la police en commune Mugamba, province Bururi. Les victimes sont toutes des motards qui ont été accusés de travailler avec des groupes armés rebelles. Ils ont été appréhendés au centre commercial de Nyagasasa alors qu'ils vauaient à leurs occupations habituelles et conduits au cachot de la brigade Bururi. Des sources sur place indiquent que ces détenus n'ont pas eule droit de visite et disaient craindre pour leur sécurité. Des policiers interrogés affirmaient ne pas détenir de preuves des accusations portées contre eux.

### **Soixante personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura**

En date du 31 août 2016, 15 personnes ont été arrêtés au quartier Kinanira II de la zone urbaine de Musaga. Selon des sources sur place, la police avait rassemblé au moins une centaine de personnes au cours d'une fouille perquisition. Elle en a arrêté 15 et les a conduites au cachot de la zone urbaine de Musaga. La police a aussi arrêté 45 personnes au quartier Kamesa, zone Musaga, Mairie de Bujumbura après une même opération de fouille perquisition.

### ***1.5. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE***

Les violations du droit à une justice équitable est l'une des conséquences graves de la politique de répression contre les présumés opposants politiques du parti CNDD-FDD au pouvoir. La justice et la police instrumentalisées par le pouvoir ne respectent plus aucune loi de la République et mettent en avant, petit à petit, la logique de la loi de la jungle. Même face à une même infraction, les opposants politiques sont frappés de plein fouet par la justice et la police alors que les alliés du pouvoir sont maintenus en situation d'impunité. Beaucoup d'illustrations ont été dénoncées dans différents bulletins de la ligue Iteka.

Le Bulletin de la ligue Iteka revient souvent sur des cas de violations du droit à une justice équitable avec des cas illustratifs :

### **Un dossier qui traîne en commune et province Rutana**

Violette Ndayishimiye, une travailleuse domestique incarcérée depuis le 8 septembre 2016 était toujours en prison le 2 octobre 2016. Elle est détenue pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État après être accusée d'avoir insulté des porteurs du « flambeau de la paix », un projet initié par le Président Pierre Nkurunziza. Le dossier en cours d'instruction n'est plus entre les mains du premier substitut instructeur.

Selon des informations en provenance du parquet de Rutana l'affaire divise les magistrats. C'est le procureur qui a pris le dossier en main pour traitement. Le premier magistrat était disposé à relâcher Violette, faute de charges. Alors que sa patronne prétend qu'elle est mineure (17 ans), le procureur exige de son côté un extrait d'acte de naissance qui l'atteste pour la relâcher. Pourtant, la raison de libérer cette fille ne doit pas résulter de son âge mais de son innocence, selon un magistrat qui traite le dossier.

## **Neuf militaires et neuf policiers victimes de manipulation de justice en province de Ngozi**

En date du 30 septembre 2016, neuf militaires et neuf policiers arrêtés après l'assassinat de l'Adjudant Eddy Claude Nyongera et détenus à la prison centrale de Ngozi, Adjudant-Chef Albert Kitaburaza, Brigadier Anicet Bigirimana, Adjudant Thadée Gahungu, Adjudant Ferdinand Masabo, Brigadier Innocent Girukwigomba, Adjudant Herménégilde Ngirimana, Brigadier Claver Ndayizeye, 1<sup>er</sup> Sergent François Ngendakumana, Caporal-Chef Celestin Nsabimana, Caporal-Chef Pascal Nshimirimana, Agent de Police Eric Manirakiza, Agent de police Révérien Mayoya, Agent de police Felix Nyandwi, Agent de police Basile Ndikuriyo, Agent de police Christophe Ciza, un policier Pontien Ndayikunda, Adjudant Adronis Nduwayo et un Sous-Officier Jean de Dieu Nduwumwami, tous accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, participation à des bandes armées et possession illégale d'armes ont été signifiés à la dernière minute que leur procès a été reporté pour des raisons non expliquées. Ils devaient être entendus le 30 septembre 2016 dans les enceintes de la prison de Ngozi par des juges de la Cour suprême de Bujumbura. Ce qui a suscité des inquiétudes de manipulation de la justice. "L'audience n'a pas eu lieu car nous n'avons pas encore eu le temps de rencontrer nos clients et de consulter leur dossier", a précisé l'un des avocats à la défense. L'affaire a été ajournée au mercredi le 5 octobre 2016. Les prévenus sont des agents de sécurité. Ils avaient été appréhendés le 14 septembre sur leur lieu de travail dans la capitale Bujumbura puis conduits à la prison de Ngozi. L'adjudant Eddy Claude Nyongera avait été arrêté le même jour. La police avait annoncé sa mort quelques heures après son arrestation.

Les interpellés étaient au nombre de 23 dont 15 militaires de catégorie Sous-officiers et hommes de troupes et 8 policiers. Cinq autres d'entre eux sont encore détenus au SNR.

Neuf opposants politiques dont la majorité est membre du FNL proche d'Agathon Rwasa sont au cachot de la PJ en province Gitega, dans une affaire de confrontation entre eux et les jeunes Imbonerakure de la commune Mutaho en province de Gitega. Selon des témoins sur place, ces Imbonerakure étaient les premiers à attaquer leurs rivaux qu'ils accusent de ne pas vouloir adhérer à leur parti.

En effet, en date du 22 septembre 2016, neuf personnes, originaires de la commune Mutaho, province Gitega étaient détenues au cachot de la PJ en province Gitega. Elles étaient accusées d'avoir battu le chef de zone Rwisabi au cours d'une altercation entre partis politiques FNL et CNDD-FDD. Ces détenus issus tous du FNL crient à l'injustice, soutenant que l'acte dont ils sont accusés a été posé par un membre de la ligue des jeunes Imbonerakure de la localité. Ce dernier s'était trompé au moment où il voulait porter un coup de gourdin à une autre personne du camp des opposants du FNL. Il n'aurait donc pas pu l'atteindre et ce coup aurait atteint le chef de zone qui faisait partie du groupe de jeunes du CNDD-FDD qui s'attaquait à eux. Ils ne comprennent pas pourquoi ils ont été les seuls arrêtés alors que la confrontation se déroulait entre les deux groupes. Pour ces détenus, le mobile de leurs arrestations est politique, ces membres du parti CNDD-FDD de leur localité les avaient expressément provoqués pour pouvoir arriver à ce but.

## **Une affaire de viol arrangée à l'amiable avec la complicité de l'administration, du TGI et du Parquet en province Cankuzo**

En province Cankuzo, une jeune fille a été torturée, violée par un secrétaire de la permanence du parti CNDD-FDD après un enlèvement par l'auteur accompagné des policiers. Au lieu de faire des enquêtes et de sanctionner cet auteur, le TGI et le parquet ont arrangé l'affaire à l'amiable avec des menaces envers la victime.

Pour des observateurs du contexte politique et sécuritaire burundais, l'impunité qui gangrène le secteur de justice envers les jeunes Imbonerakure et les proches du parti au pouvoir CNDD-FDD est un précédent dangereux pour la sécurité générale du pays. Le pays est en proie à des violences plus graves si des mesures contre des crimes impunis ne sont pas prises dans les brefs délais.

### ***1.6. DROIT A L'EDUCATION***

Au moins 80.000 élèves sont exclus du système éducatif burundais à partir de cette année scolaire 2016-2017 pour avoir échoué aux différents tests nationaux de neuvième année de l'ECOFO et de dixième de l'ancien système scolaire qui vient de fermer ses portes. Dans l'esprit du nouveau système ECOFO, ces enfants sont supposés avoir terminé leur cursus scolaire pour rejoindre les métiers qu'ils n'ont malheureusement pas suivis dans le système. Depuis le début de l'introduction de ce système ECOFO, les parents et les experts en éducation n'ont cessé d'émettre des critiques dénonçant la « précipitation et la impréparation du système ». Aujourd'hui, à l'issue du système, non seulement les enfants n'ont pas la maturité et les compétences pour affronter la vie professionnelle mais aussi les enfants qui ont eu accès à la poursuite du système n'ont pas encore eu droit aux cours depuis le début de la rentrée scolaire intervenue le lundi 26 septembre 2016. Le deuxième cycle de l'ECOFO manque tout ce qui est nécessaire pour commencer, se lamentent des parents et des analystes scolaires burundais. « Les enfants sont victimes d'un système politique qui met en avant des intérêts strictement individuels au-dessus de l'intérêt général et qui n'a pas de vision sociale et éducative bien réfléchie », précise un analyste interrogé. Ce dernier demande au gouvernement de donner des opportunités à ces enfants pour reprendre l'année aussi bien en 9<sup>ème</sup> et en 10<sup>ème</sup> années. Pour réduire le nombre d'enfants qui ont échoué en 10<sup>ème</sup> année, le gouvernement devrait permettre aux enfants de reprendre les études en créant des classes spéciales de redoublement dans des écoles secondaires.

### ***1.7. DES CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Les violences domestiques constituent le lot quotidien des Burundais et sont innombrables. Dans ce paragraphe du bulletin, nous n'évoquons que quelques cas qui parviennent à la Ligue Iteka.

#### **Une fillette violée en commune Bugenyuzi, province Karusi**

En date du 28 août 2016, une fillette de 7 ans, originaire de la colline de Gishikanwa, commune Bugenyuzi, province Karusi a été violée lors d'une fête. Le présumé auteur qui répond au nom Jérôme Gahungu, âgé de 21 ans aurait disparu pendant un moment pour aller violer l'enfant, selon des sources sur place. Le présumé auteur a été arrêté et traduit en justice et son dossier était au niveau du parquet de Karusi.

### **Une fillette violée en province Kayanza**

En date du 6 septembre 2016 à 16 heures, une fillette du nom de J.N âgée de 14 ans, originaire de la colline Mwendo, zone et commune Kayanza, a été violée par un certain Léonard Nijimbere, âgé de 21 ans. Ce présumé auteura été détenu au cachot de la commune Kayanza. Son dossier suivait le cours normal.

Selon des sources sur place, la victime a reçu les soins médicaux nécessaires à l'hôpital de Kayanza tandis que l'expertise médicale a été remise en date du 8 septembre 2016 à l'OPJ instructeur.

### **Une justiciable victime de complicité du tribunal envers son employé en commune Gitanga, province Rutana**

En date du 28 août 2016, vers 18 heures, sur la colline de Kazeba, commune Gitanga, province Rutana, Frédiane Izerimana, âgée de 24 ans, a été expulsée de son domicile par l'OPJ de Gitanga en exécution de la décision du Tribunal de Résidence de Gitanga. Cette décision concerne une affaire en justice au sein de ce même tribunal entre cette femme en union libre avec son mari, Éphrem Misago, greffier au tribunal de Gitanga. Orientée vers le procureur, celui-ci a convoqué le greffier Éphrem Misago et lui a obligé d'accorder à sa femme illégitime un tiers de son salaire pour la survie du bébé d'un mois qu'ils ont eu en union libre. Les DDHs continuent à suivre les cas pour qu'un jugement soit fait en bonne et due forme sinon le greffier n'aurait aucune obligation de le faire.

### **Deux cas de violences sexuelles en commune Ndava, province Mwaro**

- En date du 26 août 2016, V. âgée de 13 ans, originaire de la colline Muyogoro, commune Ndava, province Mwaro a été victime de viol. Selon des sources sur place, l'auteur du viol est un certain Jean Marie Ndayizeye, âgé de 38 ans, de la même colline. Il a conduit la petite fille dans une plantation d'arbre avant de passer à l'acte. Les sources policières ont indiqué que la fille présentait des signes de débilité. Le présumé auteur a nié les faits. Il a été détenu au cachot de police de Gihinga et le dossier se trouvait au parquet.
- En date du 27 août 2016, A.N. âgée de 20 ans, originaire de la colline Gitaba, commune et zone Ndava, a été victime de violences sexuelles. Selon des sources sur place, le présumé auteur est un certain Domitien Manirabona, âgé de 18 ans. En effet, c'était vers 21 heures quand la fille venait de rendre visite à la famille du présumé auteur. Ce dernier l'a accompagné et en cours de route, il l'a pris par force et l'a violée. Le présumé auteur confirmait les faits mais disait que c'est sa fiancée. Il a été incarcéré au cachot de Gihinga.

## ***1.8. DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE***

Le droit à la sécurité alimentaire est menacé au Burundi suite au contexte sécuritaire et politique qui se dégrade depuis le début de la crise qui secoue le pays consécutivement au mandat contesté du Président Pierre Nkurunziza. Les sanctions de gel des aides par les principaux partenaires économiques notamment de l'Union Européenne ont occasionné une crise économique qui est aujourd'hui à la base de la dévaluation monétaire et de la montée des prix des produits de base dont le carburant et les produits alimentaires. Dans toutes les provinces du pays, la production et le pouvoir d'achat de la population ont sensiblement baissés. L'exportation est devenue impossible, le pays est en difficulté de maintenir son économie et son autonomie.

Au niveau interne, la circulation des biens et des services est limitée par la hantise d'approvisionnement d'une rébellion qui se préparerait pour faire tomber le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Des citoyens à la recherche d'une survie alimentaire sont quasi quotidiennement arrêtés.

Sur les frontières, cette libre circulation des biens et des services est handicapée par les relations tumultueuses entre le pays et ses voisins en l'occurrence le Rwanda et la Tanzanie. Le pays s'est économiquement enfermé dans un vase clos au détriment de ses citoyens qui sont régulièrement intimidés pour avoir tenté de franchir les frontières à la recherche d'une survie alimentaire.

Au moment où les prix des produits de première nécessité au Burundi comme le riz, le haricot, les farines de maniocs et de maïs ont sensiblement augmenté, les prix des denrées alimentaires qui étaient exportés vers le Rwanda en l'occurrence, l'oignon blanc et rouge, les tomates et les Ndagala ont diminué. La pénurie des produits pétroliers est à l'origine de l'augmentation des prix de transport et donc à la montée vertigineuse des produits de base au marché. La population burundaise crie à la dégradation du pouvoir d'achat et à une famine imminente. Cela s'accroît dans un contexte de dévaluation monétaire, à la diminution de la production agricole et aux sanctions économiques prises par les principaux pays donateurs des aides consécutivement à la crise meurtrière créée par le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le phénomène de rançons policières et de cotisations forcées pour le compte du parti au pouvoir le CNDD-FDD vient aggraver la situation.. Au lieu de se procurer des besoins alimentaires, la population est occupée, la peur au ventre à chercher de l'argent pour le parti au pouvoir.

La situation sécuritaire au Burundi a réduit l'espace vital de ses habitants qui ne sont plus autorisés de vaquer librement à leur activité de survie. Des commerçants sont traqués et contraints d'abandonner leur métier pour avoir été intimidés et menacés injustement de nourrir des rebelles qui combattraient le gouvernement du Burundi.

Des burundais sont arrêtés et incarcérés lors de leur circulation à l'intérieur du pays et quand ils se déplacent vers les pays frontaliers à la recherche du travail. Dans les provinces frontalières du Rwanda et de la Tanzanie, l'activité de survie économique qui nourrissait des populations est paralysée.

En provinces de Kirundo et Kayanza par exemple, le mouvement des personnes et des biens entre le Burundi et le Rwanda est bloqué. Les boutiques et les restaurants se trouvant au poste frontière de Nemba -Gasenyi sont fermés.

Cette crise a aggravé la situation alimentaire et sanitaire de la majeure partie de la population burundaise. Selon des données fournies par les bureaux provinciaux de la Santé, 2228 personnes sont mortes de paludisme durant les 28 premières semaines de l'année 2016, soit une moyenne de 80 victimes par semaine.

## **II. DES FAITS SECURITAIRES**

### **II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES**

#### **Un corps d'un homme retrouvé dans les eaux de la rivière Ruvyironza, province de Gitega**

Un corps d'un certain Jean Pierre Nimubona connu sous le surnom de Baracco a été découvert, tôt le matin du 26 septembre 2016, flottant dans les eaux de la rivière Ruvyironza à Nyambirigi. La victime est native de Buhogo en commune Nyabihanga de la province de Mwaro au centre du Burundi. Le corps portait une trace de balle au niveau du cœur. C'est le 9<sup>ème</sup> corps repêché depuis mi-août dans les eaux des rivières, Mubarazi, Rusizi et Ruvyironza.

#### **Deux corps sans vie retrouvés dans la province de Rumonge**

En date du 26 septembre 2016, le premier corps sans vie a été repéré dans un champ de thé sur la colline de Gisenyi, à Burambi en province Rumonge. Il était en état de décomposition.

L'autre cadavre se trouvait sur la colline de Murambi, zone de Buruhukiro, à Rumonge. Le corps a été découvert le 24 septembre 2016. Il a été directement inhumé par l'administration sans aucune forme d'expertise médicale, selon une source locale.

#### **Un corps découvert dans la rivière Mubarazi, en province de Muramvya**

Un corps sans vie a été retrouvé en date du 20 septembre 2016 dans la rivière Mubarazi entre les collines de Busimba et de Burambana, commune et province Muramvya. Ce cadavre a été repéré à un kilomètre et demi de l'endroit où deux autres corps sans vie avaient été découverts au mois d'août dernier. Des témoins confirment qu'il s'agissait d'un cadavre d'un homme. La dépouille en décomposition présentait des blessures au niveau de la jambe droite et au cou. L'homme avait probablement été étranglé à l'aide d'une corde. La dépouille a été enterrée par les autorités locales en présence de représentants policiers, d'un membre de la CNIDH ainsi que du procureur de la République de la province. L'administrateur de la commune de Muramvya, Dieudonné Nsabimana, a indiqué que le corps a probablement été charrié par la pluie. Pour lui, l'endroit où le corps a été repéré n'est pas l'endroit où il a été tué. Les gens y passent tous les jours, donc cette personne n'a pas été assassinée sur place. L'Administrateur communal Dieudonné Nsabimana appelle les habitants du secteur à surveiller l'endroit pour éviter que des personnes mal intentionnées n'y déposent des cadavres. Il a confirmé que le corps a été enterré parce qu'il était en état de décomposition.

#### **Une personne retrouvée morte dans la rivière Waga en commune Ryansoro, province Gitega**



En date du 8 septembre 2016, vers 9 heures, le corps sans vie de Hagerimana, originaire de la colline Ntunda, en commune Ryansoro a été retrouvé dans la rivière Waga du côté de la frontière avec la commune Bisoro en province Mwaro. Les présumés auteurs ont été appréhendés et se trouvent au cachot de Gihinga.

Un certain Eric Ndikuriyo accepte les faits et dit qu'il a eu une somme de 100.000 fbu de la part d'un certain Yves pour tuer Hagerimana. Les deux sont incarcérés ensemble mais Yves nie les faits. Les autres détenus avaient des conflits fonciers avec le défunt. L'affaire se trouvait au parquet. La victime venait du marché de Mwaro et le présumé auteur qui accepte les faits dit qu'ils ont tendu une embuscade à Hagerimana sur le pont Waga. Après le crime, son corps sans vie a été jeté dans la rivière.

### **Cinq corps sans vie retrouvés dans la rivière Rusizi, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura-rural**

En date du 15 septembre 2016, cinq cadavres ont été perçus dans la rivière Rusizien zone Gatumbadu côté de lu lac Tanganyika.

### **Deux corps sans vie retrouvé dans la rivière Rusizi, commune Rugombo, province Cibitoke**

Deux corps sans vie dont celui d'une femme ont été découverts en date du 6 septembre 2016 dans la rivière Rusizi, du côté du secteur Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, deux corps avaient été perçus dans cette partie de la rivière. Une unité spécialisée de la police a été déployée tardivement en date du 8 septembre 2016 mais a pu extraire seulement un corps d'un homme tandis que celui d'une femme avait déjà été emporté par le courant d'eau. La police a inhumé immédiatement le corps en état de décomposition. En un espace de temps de quatre mois seulement, 7 cadavres ont été recensés par la population environnante, qui dénonce une recrudescence de la criminalité.

## ***II.2. DES ATTAQUES ARMEES***

### **Une femme tuée par son mari en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2016, Nestor Misago, un militaire en fonction a tué par machette sa femme du nom de Chadia Wacawaseme sur la colline Wabake, en commune Butaganzwa, province Ruyigi. Le militaire a été sauvé par des policiers qui sont vite intervenus juste au moment où il allait être lui aussi tué par une foule en colère.

### **Une personne blessée au cours d'une embuscade tendue sur la RN5, en commune Gihanga, province Bubanza**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un passager d'un véhicule de type Probox a été grièvement blessé par balle vers 20 heures lors d'une embuscade tendue sur la RN5 dans la localité de Kagwema entre Bubanza et Cibitoke sur la route Bujumbura-Cibitoke. Les auteurs de l'attaque seraient venus de la RDC. Selon nos sources, les forces de sécurité sont aussitôt intervenues et les malfaiteurs ont pris le large sans être appréhendés. Les usagers de la route en question parlent d'une recrudescence des embuscades.

### **Un jeune garçon blessé par un policier en commune Matongo, province de Kayanza**

Un jeune garçon du nom de Gentil, élève de la 8<sup>ème</sup> année à Bandaga, commune de Matongo, province de Kayanza a été blessé à la jambe par balle en fin d'après-midi vers 16 heures en date du 30 septembre 2016. Selon un témoin, le garçon n'a pas obtempéré aux ordres d'un agent de police qui sécurisait le passage de la première dame Denise Nkurunziza en déplacement en province Kayanza. La victime a été conduite à l'hôpital local pour y être soigné. Le risque de demeurer un handicapé physique est évident. Dans un pays où les droits de l'Homme sont reconnus, ce jeune homme devait être dédommagé par les services de l'Etat, selon un des DDHs.

### **Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

Dans la nuit du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016, le nommé Siméon Ndayizeye a été battu par son fils puis a succombé à ses blessures en commune Butaganzwa, province de Ruyigi. Selon des sources sur place, la victime est décédée le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et l'auteur a été arrêté pour des raisons d'enquête.

### **Explosion de 27 grenades sur la commune Mugongomanga, province Bujumbura Rural**

En date du 22 septembre 2016, vers 16 heures 30 minutes, au poste de police de la Brigade Rwibaga, commune Mugongomanga, province Bujumbura-Rural, il y a eu une peur panique causée par l'explosion de 27 grenades lancées par la police de poste Rwibaga. La population environnante du marché Rwibaga s'est enfuie suite à ces explosions de grenades.

### **Un jeune du MSD agressé par des Imbonerakure en commune Buganda, province Cibitoke**

Trois jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD, Mboni, Sira et Désiré, ont battu un jeune appartenant au parti d'opposition MSD. Ils lui avaient auparavant volé une somme de 60.000fbu.

Les faits se sont déroulés sur la colline Kaburantwa de la commune de Buganda, province de Cibitoke, en date du 19 septembre 2016.

Le jeune qui a été molesté a été hospitalisé. La police a arrêté l'un des agresseurs mais les deux autres ont pris fuite.

### **Un jeune du FNL aile d'Agathon Rwasaa séquestré par des Imbonerakure en commune Rugombo province Cibitoke**

Abdoul Ndayishimiye membre du FNL aile d'Agathon Rwasaa été séquestré la nuit du 20 septembre 2016 sur la colline de Rubuye en commune Rugombo, dans la province de Cibitoke par des Imbonerakure. Ce jeune du FNL affirme qu'il est menacé pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.

### **Deux policiers blessés au cours d'une attaque à la grenade en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura**

En date du 19 septembre 2016, deux policiers ont été blessés en zone urbaine de Bwiza au cours d'une attaque à la grenade par des hommes non identifiés. La première grenade a été lancée à la 3<sup>ème</sup> avenue n° 78 aux environs de 20 heures 45 minutes. Une voiture de police qui passait a été atteinte et endommagée. L'auteur de l'attaque a profité de l'obscurité pour s'attaquer à ces policiers et a réussi à prendre fuite.

La 2<sup>ème</sup> grenade a éclaté 15 minutes après à la 5<sup>ème</sup> avenue sans faire de dégâts. Une fouille perquisition a eu lieu le lendemain matin, et 200 personnes ont été rassemblées à la 2<sup>ème</sup> avenue et ont ensuite été relâchées vers 10 heures. Seules deux personnes ont été embarquées car elles ne possédaient pas de CNI.

### **Un homme grièvement blessé à la machette en commune Rugombo, province de Cibitoke**

Le nommé Antoine Nyabenda a été grièvement blessé à la machette en date du 14 septembre 2016 sur la colline de Mparamboen commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke. M. Nyabenda a été accusé de vol de haricots par un groupe d'hommes armés de machettes alors qu'il se trouvait dans un champ. Il a été soigné à l'hôpital de Cibitoke. De son côté, la police disait être à la recherche des agresseurs. C'est la 3<sup>ème</sup> personne en moins d'une semaine à être attaquée à la machette dans la province. Les deux précédentes victimes ont succombé à leurs blessures.

### **Une personne blessée par balles lors d'un vol en zone urbaine de Buyenzi, commune Mukaza, en Mairie de Bujumbura**

Des coups de feu ont retenti en date du 14 septembre 2016 vers 19 heures 45 minutes dans le quartier de Buyenzi au centre-ville de Bujumbura. Des témoins affirment que des hommes armés venus à bord d'une voiture de type TI se sont introduits dans une boutique et un restaurant se trouvant sur la huitième avenue aux numéros 20 et 21. Ils ont ensuite volé de l'argent, tiré plusieurs balles et blessant une personne aux jambes. Cette dernière a été évacuée à l'hôpital. La police est intervenue mais les présumés auteurs avaient déjà pris fuite. Des policiers ont été soupçonnés être les auteurs de ce vol.

### **Deux personnes blessées au cours d'une attaque à la grenade contre un officier de l'armée burundaise en zone urbaine de Kinama, Mairie de Bujumbura**

Un officier de l'armée œuvrant à l'Etat-major de l'armée a été victime d'une attaque à la grenade dans un bar dans la soirée du 13 septembre 2016 dans le quartier Carama, zone urbaine de Kinama en Mairie de Bujumbura. L'explosion a eu lieu à côté d'un conteneur qui abrite une buvette qui se trouve dans une parcelle appartenant au président de l'APRODH, Pierre Claver Mbonimpa en exil. Deux personnes dont l'épouse de l'officier ont été blessées. L'officier visé venait juste de quitter sa chaise pour régler la facture.

### **Des coups de feu à la prison centrale de Mpimba, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura**

Des tirs ont été entendus à la prison centrale Mpimba situé en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura, en date du 13 septembre 2016. Des témoins ont confirmé que c'est la police qui a tiré en l'air pour dissuader des prisonniers qui tentaient de s'évader. Aucun dégât n'a été signalé.

### **Une personne tuée en commune Gashoho, province Muyinga**

Dans la nuit du 11 au 12 septembre 2016, le nommé Nsengiyumva, âgé de 25 ans, fils de Nyunzuguru et de Ntahomvukiye, a été tué par son grand frère Michel Nkurunziza sur la colline Cihonda, zone et commune Gashoho, province Muyinga. La victime devait de l'argent (3.000 fbu) à son grand frère. Ce dernier a fait l'usage de la force pour tenter de récupérer son argent, ce qui a occasionné la mort de son petit frère. Il a succombé à ses blessures en cours de route vers l'hôpital du district sanitaire de Gashoho. L'auteur du crime a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire à Muyinga et le dossier est en cours.

### **Une personne tombe dans une embuscade des hommes armés sur la colline Murano, commune Burambi, province Bururi**

Une personne connue sous le nom de Nganyira a échappé de justesse à une embuscade lui tendu le 9 septembre 2016, vers 20 heures 30 minutes. Les faits se sont déroulés sur la colline Murano de la commune Burambi, province Bururi. Trois hommes armés de fusils lui ont tiré des balles. La victime qui n'a pas été touché affirme que ses agresseurs sont des jeunes Imbonerakure qui l'accusaient de travailler pour une famille Tutsi dont le chef de ménage est un certain Pontien, un représentant du parti UPRONA non reconnu par le pouvoir du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le chef de poste de police en commune Burambi, a lui-même tenu une réunion au cours de laquelle il a ouvertement accusé Nganyira de travailler avec les tutsi et les bandes armées, alors qu'il est Hutu.

### **Une personne grièvement blessée par grenade en commune Busoni, province de Kirundo**

Une personne du nom de Rashid Nanari, âgé de 24 ans, originaire de la colline Kagege de la commune Busoni, province de Kirundo, a été grièvement blessée par une grenade le 7 septembre 2016. Selon des sources sur place, l'attaque a visé son kiosque situé au centre de Nyarunazi en commune Busoni. Deux kiosques ont été endommagés. L'auteur de cette attaque n'a pas été connu mais la police a indiqué qu'une personne a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

### **Sept personnes blessées en commune Ryansoro, province Gitega**

Dans la nuit du 7 septembre 2016, sur la colline Kampezi, commune Ryansoro, province Gitega, 7 personnes dont un enfant ont été blessées par des tirs des policiers. Ces victimes ont été transportées à l'hôpital pour recevoir les soins. La cause de cette fusillade est, d'après le chef de zone de Mahwa, liée au fait qu'un des policiers s'est vu arraché le fusil. D'après ce chef de zone, l'enfant aurait été tiré dessus par mégarde parce qu'il s'est retrouvé au mauvais endroit alors qu'il rentrait chez lui.

### **Vol à main armée commune Kayokwe, province Mwaro**

En date du 4 septembre 2016, vers 16 heures, un groupe de bandits armés de fusils et couteaux ont envahi le domicile de Jacques Manirakizase trouvant sur la colline Gihinga, zone Mwaro en commune Kayokwe, province Mwaro. Ils ont volé tout l'argent que sa femme avait dans sa cachette, puis ils se sont dirigés dans son dépôt des produits BRARUDI où ils ont volé tout l'argent.. Deux voleurs ont pris le large à bord de motos, tandis que les autres se sont repliés à pied. Après leur départ, la famille a crié au secours et c'est ainsi que la police et les militaires du camp Mwaro ont pu capturer deux de ce groupe de bandit. Les sources policières qui confirment les faits disent que ces bandits proviennent de la commune Ndava. Les présumés bandits ont été incarcéré au cachot de police de Gihinga.

Il s'agit de d'Anatole Abimana de 24 ans et Clovis Emerusabe de 22 ans, tous de la colline Kigarama, zone et commune Ndava.

### **Trois personnes d'une même famille tuées en commune Gasorwe, province Muyinga tuée**

Le nommé Karimanzira, son épouse et son enfant de 6 ans ont été tués dans la nuit du 30 au 31 août 2016 sur la colline Kigoganya, commune Gasorwe, province Muyinga. Selon des sources sur place, une grenade a explosé dans sa chambre à coucher et la maison a pris feu. Tous les trois en plein sommeil ont péri dans cet incendie. L'engin aurait été lancé à partir de la fenêtre. Les voisins de la victime ont soupçonné que les conflits fonciers seraient à la base de cet assassinat. La police a arrêté trois personnes de cette même colline pour des raisons d'enquête.

### **Un conducteur de taxi moto abattu en commune Mpanda, province de Bubanza**

Jean de Dieu Irakoze, conducteur de taxi moto, originaire de la colline Kirengane, commune Rugazi, province de Bubanza, a été abattu dans l'après-midi du 31 août 2016 dans la localité de Nyamabere située entre la 9<sup>ème</sup> et la 10<sup>ème</sup> transversale en commune Mpanda, province de Bubanza. Des sources sur place indiquent que la victime a été tuée par un client qu'il transportait et qui a volé sa moto.

### **Une attaque armée signalée en commune Cendajuru, province Cankuzo**

Des hommes armés de fusils ont mené une attaque, dans la nuit du 29 août 2016, sur la colline Rukoyoyo, commune Cendajuru, province Cankuzo. Ils ont tiré en l'air plusieurs coups et ont volé dans les ménages de cette colline avant de se replier vers la Tanzanie, pays frontalier avec cette commune, selon les sources policières. Aucun dégât n'a été signalé.

Selon les autorités administratives provinciales et policières, ce banditisme à main armée est répétitif sur les collines Rukoyoyo et Misugi, frontalières avec la Tanzanie. Les mêmes autorités pensent que ces bandits seraient constitués de groupes armés en provenance des camps des réfugiés burundais basés en Tanzanie.

Selon les sources en provenance des populations des collines de la commune Cendajuru, il y a des mouvements de rebelles armés qui se déplacent par petits groupes de 3 ou 2 personnes même durant la journée. Certaines familles des collines Misugi, Rukoyoyo, Twinkwavu,

Gashirwe et Busyana, ont peur d'une éventuelle attaque. Certains ménages ont vendu leurs biens et se sont exilés en Tanzanie. Le nombre de ménages reste inconnu du moment que l'administration locale veut cacher les faits. Dans la réunion sécuritaire organisée en date du 30 août 2016 au cabinet du gouverneur, il a été décidé d'installer une position militaire à la frontière pour faire face à ces infiltrations de groupes armés.

Dans toutes les communes et le centre urbain de Cankuzo, la sécurité reste perturbée par des actes de banditisme, de vols de petits et gros bétails, de produits vivriers, de vélos, d'appareils téléphoniques et autres biens. Au cours de ce seul mois d'août 2016, durant la nuit, 15 téléphones ont été arrachés des mains des dames qui les portaient. L'administration sensibilise dans le sens de renforcement des comités mixtes de sécurité et d'élire les chefs des rues dans tous les quartiers.

Dans la réunion des chefs de services provinciaux en date du 31 août 2016, au cabinet du gouverneur, certains ont proposé d'instaurer le système de tenue de cahiers de ménage pour enregistrement régulier et journalier de toute personne résidant dans tout ménage.

### ***II.3. D'AUTRES FAITS RELEVES***

#### **Nouvelles manifestations des membres du CNDD-FDD contre le rapport de l'ONU en Mairie de Bujumbura**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le rassemblement s'est déroulé devant les bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, dans le centre-ville de Bujumbura. L'action a été initiée par des organisations de la société civile proches du pouvoir. Y ont pris part également des administrateurs des communes urbaines, l'assistant du ministre de l'intérieur, des pasteurs ainsi que des leaders musulmans. Les manifestants ont scandé des slogans qui injuriaient les experts indépendants de l'ONU les traitant de criminels « abagesera » qui ont produit récemment un rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi. La manifestation est intervenue au lendemain de la décision de l'ONU de lancer une commission d'enquête sur le Burundi.

#### **Fuite d'un officier supérieur de la FDN**

Le Major Clément Hamenyimana, ex-FAB et commandant en second du 221<sup>ème</sup> Bataillon Camp Ruyigi, a fui le pays en date du 28 septembre 2016. Selon des sources de ses proches, le militaire a fui un plan d'exécution qui le visait après des tortures et une tentative d'emprisonnement dont il avait été victime quelques semaines avant chez lui au quartier Shatanya, commune et province Gitega par des agents de l'API en déplacement avec le Président de la république dans la province de Gitega.

#### **Arrestation violente d'un Officier de la FDN et sa fille au centre-ville de Gitega**

Une tentative d'arrestation violente d'un officier de la FDN ex-FAB par la police a causé le désordre dans le centre-ville de Gitega dans la journée du 27 septembre 2016. Ce militaire ex-FAB a résisté face à des policiers en nombre. Il a été torturé, malmené et humilié devant sa fille

qui l'accompagnait. Pleurant tous les deux, ils ont été acheminés au commissariat provincial de la police avant d'être libéré car la victime n'avait commis aucune infraction, simplement victime d'un plan d'exécution qui a déjà emporté plusieurs militaires et policiers ex-FAB. Des journalistes qui cherchaient à s'enquérir de la situation ont été eux aussi repoussés violemment par la police.

### **Manifestations des membres du CNDD FDD dans la capitale Bujumbura contre le rapport de l'ONU**

Les manifestations contre le rapport de l'ONU ont commencé devant le rond-point des Nations-Unies en zone urbaine de Ngagara pour s'apprêter à se diriger vers les bureaux des Nations-Unies en zone urbaine de Rohero, en Mairie de Bujumbura. Les manifestants ont défilé sur la chaussée du peuple Murundi dans la capitale Bujumbura toute la journée de samedi le 24 septembre 2016. Avant la marche, un jeune homme a pris la parole. Il a comparé le président Pierre Nkurunziza à Moïse, le libérateur du peuple d'Israël puis a assimilé les opposants, les pays de l'Union Européenne ainsi que les Etats-Unis à Pharaon, le roi d'Egypte. Selon lui, les occidentaux et les opposants à Kigali et ailleurs vont être « confus comme les troupes de pharaon qui ont péri dans la mer rouge ». Au cours de la journée, le Président Pierre Nkurunziza a écrit sur compte twitter que « *il est un envoyé de Dieu au peuple Burundais, qu'il est celui que Dieu a choisi pour diriger le Burundi depuis 2005* ».

### **Une personne morte tuée en commune Kayokwe, province Mwaro**

En date du 16 septembre 2016, Havugiyaremye de 25ans, de la colline Nyamugari en commune Kayokwe s'est battu avec Dieudonné Niyonkuru de la même colline et ce dernier est mort à l'hôpital Prince Régent Charles après 3 jours. Le présumé auteur est au cachot de Gihinga pour des raisons d'enquête.

### **Une fouille-perquisition organisée à la prison centrale de Muramvya**

Des policiers en grand nombre ont tenté de mener une fouille-perquisition le matin du 23 septembre 2016 à la prison centrale de Muramvya. En s'introduisant à l'intérieur des locaux, les forces de l'ordre se sont retrouvées face aux prisonniers qui ont refusé l'accès d'après des sources policières. Des policiers étaient déjà à l'intérieur de la cour de la maison pénitentiaire. Face à cette résistance, la police a tiré en l'air et lancé des gaz lacrymogène pour disperser les prisonniers. Une source policière indique qu'il y a eu trois blessés dans les rangs de la PNB. Le nombre de prisonniers blessés reste à clarifier, selon la même source.

### **Une grenade découverte sur la sous colline de Rutovu, colline et province Cankuzo**

Une grenade a été retrouvée dimanche le 18 septembre 2016 sur la sous colline Rutovu, colline Cankuzo. La grenade a été signalée par un parent qui a vu son enfant entrain de la toucher. Elle a par la suite été récupérée par des policiers, sans causer de dégâts.

### **Désertion d'un policier au commissariat de Cankuzo**

Le policier de grade APC, connu sous le nom de Légiste Ndayisenga a déserté son service avec son arme et sa tenue policière, le soir du mardi 20 septembre 2016. Il était un agent à la

police de protection civile à Cankuzo. Selon le sous-Commissaire PJ Henri-Frère Manisha, le motif de sa désertion n'est pas encore connu.

### **Réunion de l'administrateur de Nyabitsinda province Ruyigi**

Au cours d'une réunion organisée par l'Administrateur de la commune Nyabitsinda, la question des départs de la population dans les pays voisins a été étudiée. D'après les participants à cette réunion, les uns fuient la pauvreté et arrivés au pays d'accueil, ils trompent leurs anciens cohabitants que la vie est plus ou moins meilleure. D'autres partent parce qu'ils sont incapables de rembourser les crédits contractés auprès des associations d'épargne. Une autre partie de la population part à l'étranger à la recherche du travail pour améliorer les conditions de vie.

### **Vols de vaches sous la complicité des autorités locales en province Cankuzo**

En date du 21 septembre 2016, lors d'une réunion des chefs de service provinciaux, le sous commissaire de la PAFE Jothan Nikora a demandé à l'administration provinciale et à la justice de prendre des mesures pour arrêter le vol de vaches en Tanzanie qui se fait toujours sous la complicité de certaines autorités locales dont les chefs de colline qui livrent sciemment des attestations confirmant la possession des vaches par les Burundais alors qu'elles sont volées en Tanzanie. Ce sous-commissaire a insisté sur le maintien de bonnes relations avec ce pays voisin qui ne cesse de dénoncer des cas de vols de vaches par des Burundais. Il a donné l'exemple du dossier RMP 9274/MS de vol de vache dont la complicité a été faite par Jean Marie Banderembako, chef de colline de Rujungu en commune de Kigamba dont les auteurs sont Abraham Ntirandekura de la colline Rujungu et un Tanzanien Athanase Gipara Ndabirabe arrêtés le 31 août 2016 et libérés le 15 septembre 2016.

### **Des rencontres dans le cadre de la CNDI en province Rutana**

En date du 16 septembre 2016, au Lycée de Rutana, s'est tenu des pourparlers dans le cadre de la CNDI autour des points suivants : Stratégies à prendre pour organiser des élections saluées par tous les partis politiques représentés :

- Modifier ou laisser la constitution ;
- Supprimer ou non l'accord d'Arusha ;
- Supprimer les mandats.

On a assisté à une divergence d'opinions : la masse paysanne composée en grande partie des chefs de collines, visiblement manipulés par leur parti politique, ont soutenu le changement de la constitution, suppression de l'Accord d'Arusha et des mandats tandis que les fonctionnaires ont soutenu que la constitution reste telle qu'elle est, que l'accord d'Arusha soit toujours un texte de référence et que les mandats restent dans le but de partager le pouvoir.

Il s'observe des cas d'insécurité dans les provinces Kayanza et Kirundo. Des règlements de comptes liés aux concubinages, des cas de violences domestiques, des arrestations arbitraires des soi-disant irréguliers, même ceux qui sont en possession de leur carte d'identité, des cas de banditisme dans les champs, des conflits fonciers sont monnaie courante dans ces



provinces. En province Kirundo, les jeunes qui rentrent du Rwanda ou de la Tanzanie sont toujours séquestrés soit par la police, soit par le SNR en collaboration avec les jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD.

### **Deux maisons brûlées en comune Kabarore, province Kayanza**

Sur la colline Kibati, zone Rugazi de la comune Kabarore, province Kayanza, deux maisons appartenant à un certain Evariste Habimana ont été brûlées en date du 12 septembre 2016 vers 20 heures. Désiré Sindihebura et Vincent Biroruhore sont pointés du doigt comme les présumés auteurs de cette incendie criminel. Ils ont été arrêtés et détenus au cachot de la zone Rugazi. Les conflits fonciers seraient à l'origine de cet acte.

### **Une personne assassinée poignardée en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 12 septembre 2016, Sylvestre Riragendanwa âgé de 57 ans, originaire de la colline Gatabo, zone et commune Butaganzwa, province Kayanza, a été assassiné, poignardé vers 23 heures dans un champ où il était veilleur. Les enquêtes sont en cours et 4 femmes ont été arrêtées et détenues au cachot communal de Butaganzwa pour identifier les auteurs. Signalons que dans cette même commune, sur la colline Kigarama, zone Nyabibuye, il y avait un autre homme appelé Hakiza qui a été assassiné la semaine du 5 au 11 septembre 2016

### **Des ménages contraints de payer des contributions pour le parti CNDD-FDD dans différents endroits du pays**

Depuis un bon bout de temps, le parti CNDD-FDD est dénoncé par la population burundaise de forcer des ménages à payer des contributions pour ce parti. Cela se passe dans différents endroits du pays. A titre illustratif, la ligue Iteka évoque ici les cas des provinces Muramvya, Makamba, et Bujumbura rural.

Depuis le 6 septembre 2016, des Imbonerakure de la ligue des jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD ont passé dans tous les ménages de la province de Muramvya à la recherche de contributions pour le parti CNDD-FDD. Il est demandé une somme d'au moins 500 fbu séparément au mari et à la femme, sans qu'ils soient membres du CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, ces jeunes Imbonerakure donnent une explication que la contribution n'est pas obligatoire mais ajoutent que la quittance sera utile à l'avenir. Selon un des fonctionnaires de Muramvya qui s'est acquitté de cet impôt, la peur au ventre, dans un pays traumatisé par la terreur des Imbonerakure, une telle contribution ressemble à un impôt forcé. La quittance sera demandée pour bénéficier des avantages sociaux dans les secteurs publics notamment l'accès aux soins de santé, l'accès à l'école pour les enfants, et l'accès à certains documents administratifs. Elle pourrait être prise pour objet de base dans la politique de répression en cours contre les présumés opposants du pouvoir de ce parti.

En province de Makamba, les populations sont forcées de payer non seulement des cotisations pour le compte du parti au pouvoir mais aussi pour la construction des stades, des bureaux et des écoles. Elles déplorent cette attitude de l'administration qui veut percevoir de l'argent sur

le dos des citoyens en état de détresse économique et dans une pauvreté qui s'accroît au jour le jour suite à la crise provoquée par le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

### **Une fouille des téléphones portables sur le pont Ntahangwa en Mairie de Bujumbura**

En date du 9 septembre 2016, la police a arrêté plusieurs bus de transport en commun et a procédé à la fouille des téléphones portables. Selon des sources sur place, la police était à la recherche des fichiers qu'elle qualifie d'outrages à certaines institutions étatiques. Cela a provoqué la peur panique dans la population de la Mairie où des fonctionnaires ont été contraints d'enregistrer des retards au service pour avoir été sur les longues files. Des femmes étaient fouillées et leurs petits sacs à main chambardés.

### **Des scènes d'humiliation contre des habitants des zones Buyenzi, Musaga et Ngagara en Mairie de Bujumbura**

Les habitants du quartier VI de la zone urbaine de Ngagara se sont retrouvés le matin du 9 septembre 2016 encerclés par les militaires, la police et les jeunes Imbonerakure. Au cours de cette opération, ils ont parcouru tous les ménages et sommé les gens qu'ils trouvaient sur place de s'asseoir par terre ou de s'agenouiller.

Cette même opération était en cours à la même heure en commune Musaga où les habitants de la 3<sup>ème</sup> avenue ont été bloqués chez eux depuis l'aube par la police, les militaires et les jeunes Imbonerakure.

La même scène a eu lieu en zone urbaine de Buyenzi, la police disait être à la chasse des armes et des infiltrés.

### **Des ossements humains découverts à Bugarama, province de Muramvya**

Des ossements de plusieurs personnes ont été découverts sur la colline de Gatebe, zone Bugarama. Ce sont des habitants de la localité qui ont alerté l'administration. Le gouverneur de province, les membres du CNIDH, certaines organisations de la société civile ainsi que l'unité de police de protection se sont rendus sur le lieu. En attendant les conclusions des enquêtes, le gouverneur de province de Muramvya, Emmanuel Niyungeko, a annoncé la suspension de toutes les activités champêtres et pastorales sur cette colline.

### **Affrontements entre jeunes des partis CNDD-FDD et UPRONA en commune Matongo, province Kayanza**

C'était le 8 septembre 2016 sur la colline Murambi, zone Banga de la commune Matongo où les jeunes du parti CNDD-FDD et ceux des autres partis, UPRONA, se sont battus. Il a fallu l'intervention de la police et des responsables du parti CNDD-FDD au niveau communal pour les calmer.

### **Une personne tuée en commune Mabayi, province de Cibitoke**

En date du 11 septembre 2016, Bernard Bavyibuze a été tué à coup de machette par des hommes inconnus sur la colline Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, Selon des sources sur place, le corps de la victime a été retrouvé dans un champ de la localité. Deux personnes ont été arrêtées par la police de Mabayi pour des raisons d'enquête.

### **Cent trente-quatre enseignants victimes de redéploiement loin de leurs ménages en commune et province Cankuzo**

Cent trente-quatre enseignants de différents établissements en commune Cankuzo ont été victimes de redéploiement forcé en province de Cankuzo. Une dizaine d'entre eux a été dispersée vers les communes de Cendajuru et Mishiha, très loin de leurs ménages. Le reste n'est pas encore affecté et n'a pas où aller. Ils ont été mis à la disposition du Ministère de tutelle qui les affectera dans différentes provinces. La population et les parents des enfants sont surpris par ce redéploiement dont les motivations sont inconnues.

Dans leur réunion organisée en date du 31 août 2016, les chefs de services provinciaux ont débattu sur cette question.

Des questions ont été posées au chef du personnel à la DPE et aux conseillers du gouverneur qui étaient dans cette réunion. Selon le chef du personnel et le conseiller principal du Gouverneur, cette question dépasse leur niveau car la mesure vient du haut. Selon le conseiller économique du Gouverneur, celui qui n'exécutera pas sera considéré comme déserteur et sera remplacé automatiquement. Ceux qui se jugent inaptes au service sont priés de demander des pensions anticipées et céder la place aux autres qui le veulent et qui le peuvent.

Des sources bien informées indiquent que ces redéploiements sont faits à titre de sanction inavouée contre tous ceux qui sont soupçonnés être contre le 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

### **Cinq personnes blessées en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura**

En date du 30 août 2016, cinq personnes ont été blessés dans un bar dénommé «kuba humure » en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Des hommes armés non identifiés ont fait exploser une grenade qui a blessé 5 clients qui étanchaient leur soif.

### **III. DES PHENOMENES RECURRENENTS**

Dans ce rapport, les phénomènes récurrents observés sont les suivants :

#### 1) Identité des victimes :

Quatre catégories de victimes reviennent souvent : Les jeunes, les militaires et policiers ex-FAB, les membres des partis de l'opposition et les journalistes indépendants.

#### 2) Les moyens utilisés :

Les violations et allégations de violations de droits de l'homme rapportées ont été commises avec des armes à feu dans un certain nombre de cas. Le phénomène de cadavres dont certains non identifiés est aussi relevé surtout dans des rivières et de manières générales ligotées. Ils sont souvent enterrés sans aucune enquête pour les identifier.

### 3) Les lieux :

La plupart d'allégations et de violations des droits de l'homme touchent particulièrement les quartiers et communes contestataires du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza principalement les quartiers urbains de la Mairie de Bujumbura à savoir Musaga, Mutakura, Gihosha ainsi que les provinces de Bujumbura rural, Cankuzo, Ngozi, Gitega, Rutana, Bujumbura rural, Bururi, Mwaro, Bubanza et Kirundo.

### 4) Les auteurs présumés :

Dans la plupart des cas, il s'agit des hommes armés en uniformes militaires ou policières, des agents du SNR, des policiers et des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir les « Imbonerakure ».

## ***IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX***

Le Burundi a pris de nombreux engagements en matière de protection des droits de l'Homme et le pays étant moniste, tous les textes ratifiés font partie intégrante de la constitution burundaise en vertu de l'article 19. Le Burundi a ratifié le Pacte International des Droits Civils et Politiques (PIDCP) qui protège le droit à la vie (en son article 6), la liberté et la sécurité de toute personne en prohibant l'arrestation et la détention arbitraire (en son article 9).

Il a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui protège aussi le droit à la vie en son article 4. Enfin, la constitution burundaise protège également le droit à la vie en son article 24. Elle protège le droit à la liberté de sa personne, le droit à l'intégrité physique et psychique, la liberté de mouvement et prohibe les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en son article 25.

Il faudrait souligner que les enlèvements suivis de disparitions forcés se multiplient au moment où le pays traîne à ratifier la convention sur les disparitions forcées.

## ***V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS***

L'évolution de la situation sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi est toujours marquée par des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales, des attaques armées, des violences basées sur le genre, des violations du droit à la liberté de mouvement et de circulation, à une justice équitable, d'une impunité inquiétante et d'une sécurité alimentaire qui se dégrade suite à la crise sociopolitique qui a asphyxié l'économie des ménages et du pays en général.

Le phénomène des cadavres enterrés à la sauvette par l'administration publique montre l'intention de l'administration publique de cacher la vérité sur de nombreux crimes commis dans le pays, ce qui témoigne leur implication ou leur complicité. Les différentes allégations de violations et de violations des droits de l'Homme et autres faits sécuritaires rapportés dans ce bulletin sont donc révélatrices de la situation toujours préoccupante au Burundi.

Les différentes allégations de violations et des violations de droits de l'homme enregistrées mettent en exergue, en effet, une situation sociale et politico-sécuritaire toujours malsaine qui devrait interpeller les différents protagonistes pour s'atteler à la recherche de solutions durables, afin de restaurer la sérénité dans le pays.

Au vu de l'évolution de la situation, la Ligue ITEKA recommande ce qui suit :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi
- De créer des classes de redoublement en 10<sup>ème</sup> année et de permettre aux élèves de la 9<sup>ème</sup> année de reprendre la classe dans le but de réduire le nombre d'élèves victimes du changement du système éducatif burundais ;
- De se soucier de la situation d'insécurité alimentaire dont souffre la majeure partie de la population burundaise. De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant effectivement la sécurité de la population et la protection de ses droits conformément aux textes nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme qu'il a ratifiés ; De démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ; De sanctionner les policiers, militaires, les jeunes de la ligue Imbonerakure et les agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme ; De faire respecter la loi dans son entièreté et notamment le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ; D'être sensible à la situation économique des ménages burundais en proie à une

hausse vertigineuse des prix des produits de première nécessité et de prendre des mesures politiques qui visent le soulagement de la population ;

#### **B) A l'UA**

- D'envoyer une force militaire de protection de la population en détresse ;
- De faire pression sur les acteurs engagés dans les pourparlers entre le gouvernement et l'opposition.

#### **C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :**

- Mettre en œuvre la décision prise d'envoyer des policiers et des observateurs dans des meilleurs délais ;
- De tirer les leçons des conséquences sur les pays qui ont connu des situations de graves violations des droits de l'homme.

#### **D) A la Médiation et à l'EAC**

- D'amener le régime de Bujumbura autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

#### **E) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

#### **F) A laCPI**

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.